33ème ANNEE — CHICOUTIMI, 5 SEPTEMBRE 1918 — No 10

LE PROGRÈS DU SAGUENAY

ORGANE AGRICOLE ET INDUSTRIEL

LE SYNDICAT DES IMPRIMEURS DU SAGUENAY, INCORPORE.—PROPRIETAIRE — JOURNAL HEBDOMADAIRE — TIRAGE: 4,550 — REDIGE EN COLLABORATION

Le glorieux ancêtre

—:o:—

Enfin ! nous avons eu la permission de penser à nous, un instant, et de glorifier un héros qui est bien nôtre: Louis Hébert.

Louis Hébert, l'homme de notre sang, de notre langue et de notre idéal; l'irréductible amant de notre sol, le courageux défricheur, le chef de la noble dynastie de nos laboureurs !

Champlain, le fondateur de notre pays, Laval, le fondateur de notre Eglise canadienne ont leur monument: Hébert a maintenant le sien.

Hébert, le fondateur de notre agriculture. C'est complet. Les premiers monuments appelaient ce troisième.

Si nous avons traduit d'une manière impérissable notre admiration pour la grandeur d'âme, la persévérance des Champlain et des Laval, nous n'avons point oublié que le premier *cultivateur* de notre pays a dû payer d'un rare courage et d'une incommensurable confiance la grandeur de son œuvre, le titre que lui ont décerné les âges et dont l'éclat rejaillit sur toutes nos générations d'*habitants*, et nous voulons que notre reconnaissance s'épanouisse en un monument impérissable à l'endroit même où les sueurs de Louis Hébert fécondèrent les premiers sillons qui s'ouvrirent aux flancs de notre terre québécoise.

Cultivateurs, soyez heureux, c'est vous que l'on glorifie en cet ancêtre.

Canadiens, réjouissons-nous, c'est la fête de l'un des plus grands hommes de notre patrie.

Mais vivez ces sentiments avec intensité. Le congé accordé à nos âmes par les préoccupations qui les oppressent, ne peut être que très court !

Salut au premier laboureur canadien !

PATRIOTE

L'union des cultivateurs de la province de Québec

—:o:—

Il a été décidé à la convention des cultivateurs tenue à St-Hyacinthe, le 24 août, de fonder l'*Union des cultivateurs* de la province de Québec, sur le modèle de celles d'Ontario et des provinces de l'Ouest.

L'idée est excellente et nous y applaudissons. Unissons-nous; joignons-nous aux cultivateurs des autres provinces, organisons-nous au point de vue coopératif d'abord, puis au point de vue politique aussi. Nous formons les deux tiers de la population du pays; nous devrions former les deux tiers de la députation fédérale et par conséquent contrôler la chambre des communes. Jusqu'ici ce sont les pionniers de chemins de fer et les manufacturiers qui ont contrôlé la chambre et le gouvernement; a l'avenir, le plus tôt possible, que ce soient les cultivateurs. Nous sommes donc favorable au principe. Mais nous connaissons assez ce qui s'est passé dans l'Ouest et dans Ontario pour savoir que ces Unions n'ont réussi que parce que les politiciens ont été tenus au large. Qu'il soit bleu, rouge ou caille, le politicien, s'il prend une part active à l'organisation et à la gouverne de cette Union, fera tous ses efforts pour la faire servir les intérêts de son parti. Il n'aura cure pour les intérêts de l'Union qui sera entre ses mains un instrument politique au service de son parti.

C'est pourquoi nous ne voyons pas d'un bon œil M. Damien Bouchard à la tête de cette nouvelle organisation. M. Bouchard sera politicien avant tout et quel policitien, grands dieux! Les projets de ce monsieur sont connus, son programme est celui des radicaux de France, son passé est là pour nous montrer ce qu'il sera à l'avenir.

Nous sommes en faveur d'une Union des Cultivateurs mais pas avec un politicien à sa tête, surtout avec un politicien de la trempe de M. Damien Bouchard. Et nous conseillons fortement à nos amis de ne pas en faire partie aussi longtemps que ce politicien radical, ennemi de tout ce qui nous est cher, en sera le président.

Le CULTIVATEUR.

Les difficultés ouvrières

Entasser démonstrations sur démonstrations pour établir que, en ces derniers temps, l'agitation industrielle a pris, au Canada, des proportions considérables, se serait, croyons-nous, perdre son temps.

Il se produit en effet tous les jours, ici ou là, de nouvelles difficultés ouvrières, et le public en est averti par la voie des journaux.

Nous nous bornerons donc à donner quelques chiffres officiels qui aideront à mieux faire comprendre où nous mène cette épidémie de conflits industriels. Durant le cours du mois de juin, le Ministère du Travail, à Ottawa, a enregistré 28 grèves affectant 11,105 personnes et comportant 40,929 jours de chômage. En juillet, la situation s'est encore empirée; les rapports notent 29 grèves; ils évaluent à 15,848 le nombre des ouvriers ayant quitté leur ouvrage, et la perte de temps est de 123,511 jours.

Des 28 grèves qui existaient en juin, 18 avaient éclaté après le premier de ce mois; en juillet, on a compté 28 grèves nouvelles sur un total de 39.

Les statistiques officielles nous apprennent, de plus, qu'au cours des premiers six mois de 1918, il y a eu 86 changements dans l'échelle des gages et des heures de travail, au Canada.

Si révélateurs que semblent ces nombres, ils ne disent ni l'étendue, ni la profondeur de la présente agitation industrielle, car c'est encore le petit nombre des difficultés ouvrières qui se termine par la grève, et beaucoup de remaniements de salaires ne sont jamais connus à Ottawa.

Ces statistiques, toutefois, ont leur signification. Ajoutez à ce qu'elles disent le langage des faits quotidiens, et vous ne serez pas loin d'admettre que nous n'avons jamais vu, au Canada, des relations aussi mauvaises entre patrons et ouvriers.

* * *

Que, du simple point de vue économique, cet état de choses soit anormal, nuisible à tout le monde, préjudiciable au plein rendement de nos industries: personne ne le conteste, et c'est précisément du ralentissement de la production dans le travail de guerre que, il y a déjà plus d'un mois, le gouvernement fédéral a pris prétexte pour intervenir dans la querelle entre patrons et ouvriers et formuler une politique ouvrière de guerre qui s'ouvre par cette déclaration pleine de menaces: "Le ministre du Travail est d'avis que le gouvernement devrait recourir dorénavant aux moyens qui sembleront praticables, pour empêcher toute interruption" dans le fonctionnement des industries nécessaires à maintenir notre effort de guerre dans toute sa plénitude.

* * *

Si le présent conflit industriel a des conséquences économiques tellement graves que le gouvernement se pense justifiable d'intervenir, il ne fait aucun doute, du moins pour nous, que sa portée sociale mérite la plus sérieuse considération.

Nous irons jusqu'à prétendre que ce dernier point de vue a plus d'importance que celui des autorités fédérales. Et la raison en est simple: conserver sa peau, c'est encore mieux que de sauver sa chemise; s'opposer à la diffusion des principes erronés et arrêter les progrès des idées révolutionnaires au Canada, c'est encore plus nécessaire que la surproduction des obus de six pouces.

Qu'on le réalise ou non, le malaise actuel peut nous mener très loin. Il résulte de causes déjà anciennes qui, au lieu de disparaître, vont s'aggravant; il produit des mécontentements profonds, des irritations violentes, des explosions de colère inaccoutumées; il fournit aux meneurs du socialisme et de la révolution, qui en profitent largement, l'occasion propice d'étendre leurs principes faux, leurs théories dangereuses et leurs doctrines subversives; il aligne pour un combat général, non seulement les employeurs et les employés—ceci n'est que la face des choses—mais l'ordre et le désordre, la justice et l'injustice, la charité et l'égoïsme, la vérité et l'erreur—et cela dans des circonstances et à un moment où les chances de victoire semblent plutôt favorables aux pêcheurs en eau trouble, aux boches de l'industrie, aux voleurs de la haute finance, aux chenapans de tout acabit.

Ces derniers l'emporteront-ils? Nous voulons espérer que non. Mais si la lutte se termine à leur avantage, nous apprendrons à nos dépens ce que c'est que le régime bolchévik, même quand il règne ailleurs qu'en Russie.

* * *

C'est donc le temps d'ouvrir les yeux et d'aider de toutes ses forces la cause du vrai; c'est le temps de comprendre que les institutions les plus fortes ne résistent pas à certains assauts; c'est le temps de servir notre Canada et c'est aussi le moment de se ranger du côté de l'Eglise. Si sa doctrine prévaut dans le règlement du conflit qui nous donne tant de craintes, les choses finiront par s'arranger. Mais, cette doctrine si généralement ignorée, il faut qu'on l'expose, il faut qu'on la défende, il faut qu'on la fasse agréer.

Ce sont ces raison-là—et loin d'éprouver de l'hésitation à le confesser, nous avons, bien au contraire, de la joie à le dire— qui nous ont amené à écrire, sur les conflits industriels en Canada, la série d'articles dont nous entreprenons aujourd'hui la publication.

Tout ce que nous souhaitons, c'est que le bon Dieu bénisse nos efforts. Ils s'inspirent de motifs patriotiques et religieux. Puissent-ils servir et le Canada et l'Eglise.—(*L'Action Catholique.*)

Les vues animées

(*Le Courrier de St-Hyacinthe*)

En découvrant le moyen de photographier le mouvement, l'homme avait écrit dans le livre de la vie, une des pages les plus glorieuses de son ingéniosité. Il lui avait fallu beaucoup de tâtonnements et une série complète d'expériences successives, pour mener à bonne fin, cette entreprise merveilleuse. Dès l'abord cette découverte avait paru dépourvue de toute exploitation profitable.

Nul n'aurait pu songer que la nouvelle invention supplanterait à brève échéance, le théâtre parlé, où les tragédies et les comédies avaient immortalisé le verbe humain. Personne ne soupçonnait, que le mouvement photographié, remplacerait la parole enjouée, sérieuse ou ardente qui jusque-là, avait amusé ,instruit ou soulevé les foules.

Il est vrai que l'invention était merveilleuse: elle faisait apparaître sur une toile inerte, l'actualité vécue, photographiée au cours de ses différents mouvements. Mais elle n'atteindrait jamais les sommets élevés où l'art plane en toute liberté: elle ne réussirait jamais à se faire accepter par les artistes vraiment épris d'idéal. Son rayon d'action ne se rendrait pas au-delà des masses populaires et les classes élevées ne deviendraient jamais les adeptes de la nouvelle découverte.

Personne ne croyait à la révolution que devait produire le cinéma. Dans le temps de son apparition, on concédait qu'il pouvait servir de moyen d'instruction pour les foules, incapables par leur manque d'entraînement, de goûter, de sentir et d'apprécier le charme délicat et enchanteur qui se dégage du drame ou de la comédie.

Voilà maintenant qu'il monopolise l'attention de toutes les classes de la société dans tous les pays du monde. Il est devenu une nécessité de notre vie, il a popularisé le goût du théâtre dans le peuple et il a conquis les classes riches.

Des compagnies puissamment riches ont, par leurs offres alléchantes, vaincu les répugnances des artistes connus et elles les ont maintenant à leur solde. Elles ont enrôlé les meilleurs écrivains, les meilleurs dramaturges, pour qu'ils composent les pièces à sensation qui satisferont le mieux, le goût de la clientèle.

La religion s'effraie, les gouvernements s'émeuvent, et, à la suite de l'Eglise, à la suite des gouvernements, je désire remplir mon devoir, en jetant le cri d'alarme en face des dangers que fait courir à notre société, la vulgarisation inouïe, de la nouvelle méthode dont l'enfer se sert pour pervertir l'humanité.

Analysons, si vous le voulez bien, la situation dans toute la crudité et comparons le théâtre d'aujourd'hui avec le théâtre d'autrefois.

Jusqu'à ces derniers temps, le théâtre était un luxe: il était réservé aux classes vivant dans l'aisance. Il est aujourd'hui devenu le lieu des rendez-vous des masses populaires. Il était une source où ne s'abreuvaient que de rares privilégiés et le mal qu'il causait, était circonscrit, il ne descendait que par accident jusque dans la foule. Le cinéma a commercialisé l'art et le théâtre, et, par la modicité de son droit d'entrée, il est descendu à la portée des bourses les plus modestes.

Les salles de théâtres étaient autrefois brillamment illuminées et le regard des assistants atteignaient librement les endroits les plus reculés. Aujourd'hui, pour que les scènes qui se déroulent sur la toile, puissent être suivies attentivement, toute la salle est plongée dans une demi-obscurité, permettant libre cours à toutes sortes de familiarités déplacées. Il n'y a plus aucune sauvegarde, il n'y a plus aucun contrôle; même le respect humain est incapable de sauver au moins les apparences.

L'action, le dialogue, l'expression de figure des acteurs commandaient naguère le silence absolu de l'assistance; maintenant, tout est changé: les conversations à mi-voix vont leur train en un murmure continuel. Les péripéties qui se déroulent sur la toile, les scènes risquées qui se succèdent, les gestes lubriques, les toilettes écourtées, les embrassements lascifs, les situations douteuses fournissent l'occasion de faire des remarques, dans lesquelles la morale et la vertu ne reçoivent que des horions. Au sortir de ces spectacles quand le peuple retourne à son foyer, il a l'âme troublée de tout ce que ses yeux ont vu, de tout ce que ses oreilles ont entendu. Il se familiarise insensiblement avec la luxure et l'adultère; il finira par trouver trop rigide, les préceptes qu'il a toujours suivis. Il voudra lui aussi mener une existence où la dissipation lui fournira l'occasion d'assouvir les passions qui secouent maintenant son être.

Le cinéma est encore une école de vice pour les enfants. Le luxe dont s'entourent les acteurs et les actrices excite dans l'âme de la jeunesse la jalousie de jouir de la vie. Les scènes de vol trouvent dans l'intelligence de l'enfant un terrain propice pour l'assimilation, et elles développent rapidement dans ces esprits précoces, la passion d'imitation.

L'atmosphère du théâtre est corrompue et corruptrice, et les propriétaires, qui dans un but de lucre, distillent goutte à goutte dans notre population, les ferments de perdition, font une œuvre délétère qui ne sera jamais trop dénoncée.

Il est vrai que les gouvernements ont institué des bureaux de censeurs et que les films ne peuvent être distribués avant qu'ils aient reçu l'approbation officielle et ils sont très rares les rouleaux dans lesquels certaines scènes trop scabreuses n'ont pas été retranchées. Cependant la partie qui a été enlevée est toujours précédée de tableaux tellement suggestifs que l'imagination la plus lente réussit infailliblement à reconstituer la scène qui manque.

On me dira peut-être que par suite des lois nouvelles sur la fréquentation des théâtres de vues animées, les enfants ont maintenant moins de liberté pour pénétrer dans les salles de spectacles. Mais la réglementation est si peu respectée qu'elle est pratiquement lettre morte. On dirait que les officiers chargés de la surveillance que leur impose la loi, ferment les yeux avec une bénévolence qui paraît intéressée.

Le cinéma aurait dû être une source d'instruction profitable pour le peuple, mais il est devenu une sentine, où fleurissent librement toutes les mauvaises passions.

Que dire maintenant des théâtres exploités le dimanche? Quoique l'Eglise réitère ses admonestations et que dans l'exercice de sa mission sur la terre, elle renouvelle constamment ses avertissements, les propriétaires de salles de vues animées n'en continuent pas moins, pour un profit problématique, à ouvrir leurs établissements. Ils persistent à vouloir corroder l'âme de notre peuple.

Le clergé s'évertue à enrayer le mal qui déborde de toutes parts; on reste sourd à ses appels pressants. La guerre et ses horreurs n'ont pas désillés les yeux de la population; elle refuse de comprendre que la justice du Très-Haut demande et exige une réparation intégrale pour tous les forfaits qui se commettent.

Dieu veut qu'on respecte le jour qu'il s'est réservé, et néanmoins pour satisfaire le goût du plaisir qu'on lui a savamment inoculé, la population de nos villes s'engouffre tous les dimanches dans les théâtres. On prend soin de lui faire connaître à l'avance, par des affiches distribuées à profusion, le programme alléchant qu'on a su lui préparer. Le meurtre, le vol, l'adultère sont les invités dont on se sert pour attiser le désir d'assister aux représentations.

Notre peuple perd insensiblement l'habitude de se rendre à l'église, mais il ne peut plus se passer du spectacle auquel il s'est accoutumé.

Sous le prétexte d'émanciper le peuple de la tutelle du clergé, on le dépouille de sa foi religieuse; on voudrait qu'il la jette aux orties comme une défroque démodée.

Qu'on prenne garde ! Dieu tolère longtemps, mais Il exige toujours la réparation qui lui est due. Sa miséricorde est immense, mais sa justice est infinie.

Gare à ceux qui l'insultent ! Gare à ceux qui souillent l'âme de ses enfants ! Ils se moquent de Lui, ils affirment qu'Il ne s'occupe pas de nous. Gare à eux ! S'ils ne se reforment pas, Dieu les brisera comme verre, et leur déchéance servira d'exemple et de leçon.

Abbé E. A.

Pour les cultivateurs

Elevage du mouton

LES MERINOS

Les mérinos, nous l'avons vu, ne sont à peu près plus connus dans la province de Québec. C'est à peine si quelques éleveurs en gardent le souvenir. Il y a assez peu de chance pour qu'ils redeviennent populaires. L'avenir semble appartenir aux moutons à viande. Cependant, on ne peut affirmer que le marché de la laine ne se transformera pas au pays, de telle sorte que l'élevage du mouton mérinos pourrait devenir désirable. Les prix de la laine sont très élevés et il n'y aurait rien de surprenant à ce que ceux des laines fines montent encore plus que ceux des laines grossières. Aux Etats-Unis, la grande majorité des troupeaux de l'ouest sont de souche mérinos et dans l'ouest du Canada les mérinos sont populaires dans les ranches à cause de leur rusticité et de leur aptitude à la marche.

Tous les mérinos se distinguent par la finesse de leur laine. Il n'y a qu'eux qui donnent de la laine réellement fine.

Sur le continent américain, on reconnait trois familles ou variétés de mérinos.

I—LE MERINOS AMERICAIN

C'est le mérinos à peu près tel qu'il a été importé d'Espagne. Il faut dire que tous les mérinos ont la même origine. Aussi loin qu'on peut remonter dans l'histoire, on constate que les troupeaux espagnols étaient renommés pour la finesse de leur laine. Virgile, Pline, Varron et beaucoup d'autres historiens parlent des laines d'Espagne. Les arabes améliorèrent encore la qualité de ces laine, pendant le temps qu'ils occupèrent la péninsule. L'élevage du mouton devint une industrie nationale et fort célèbre.

Ce fut un Monsieur William Foster de Boston qui importa pour la première fois aux Etats-Unis, en 1793, des mérinos d'Espagne. D'autres importations suivirent et bientôt la race fut si en vogue que des prix fantastiques pour l'époque furent payés pour des sujets de choix. Ainsi le colonel Humphreys, un des meilleurs éleveurs vendit, en 1810, 2 béliers et 2 brebis pour six mille piastres.

Les éleveurs américains travaillèrent à améliorer le mérinos espagnol, et de fait, ils réussirent assez bien, puisqu'à l'exposition internationale de Hambourg en 1863, des mérinos américains gagnèrent deux premiers prix sur 913 mérinos venus des différents pays d'Europe.

L'amélioration porta surtout sur la toison. Beaucoup de brebis adultes donnent de 12 à 15 livres de laine et les béliers qui ont plus de 20 livres de laine ne sont pas rares. D'après le "Vermont Merino Register",36 béliers donnèrent une moyenne de 31 livres 1 once de laine. Un des meilleurs records qu'on connaisse est celui d'un bélier de 2 ans qui donna 44 livres et 3 onces de laine.

Le mérinos est pourtant un très petit mouton. Ses brebis ne pèsent guère plus de 100 livres. Ce qui fait que le poids de la toison est très élevé par rapport au poids du mouton. Le rapport qui était de 6% en 1812, est maintenant de 20% et, chez certains sujets, il est de 30 et même de 36%.

La laine est fine, remarquablement fine; il y a 1134 brins de laine au pouce carré, en moyenne, chez les mérinos. Chez certaines brebis, il y en a près de 2000. Pour comprendre ces chiffres, il faut savoir que chez les Leicester ou les Costwold, il n'y a que 650 et 600 brins au pouce.

On ne parle pas des mérinos comme producteurs de viande. Ils sont inférieurs à ce point de vue. Croisés avec les Leicester ou d'autres races à viande, ils donnent de bons résultats.

II—MERINOS SELAINES

On les appelait d'abord les "de laine". Ce sont des mérinos américains chez lesquels, par sélection, on fit disparaître les plis de la peau et on augmenta l'aptitude à la production de la viande. Comme sujets d'élevage, ils sont bien supérieurs. On a réussi assez bien à leur conserver la qualité de la laine.

III—MERINOS RAMBOUILLET

Les Rambouillet sont des mérinos d'Espagne améliorés en France. La Bergerie royale de Rambouillet fut organisée en 1786, dans le but de propager la race mérinos en France et de fournir des reproducteurs d'élite.

Sous l'influence de la bonne alimentation et d'une sélection judicieuse, le mérinos de Rambouillet tout en conservant la finesse de sa laine, est devenu un mouton de forte taille, ample et massif. Ce qui l'a fait appeler "le mérinos éléphant" Les béliers pèsent environ 200 livres. On prétend que certains ont pésé 300 livres. Les brebis pèsent de 150 à 160 livres.

Pour la production de la viande, le mérinos de Rambouillet est légèrement inférieur aux moutons anglais spécialisés. Mais sa viande est bonne et les agneaux sont assez précoces.

Le Rambouillet est très populaire aux Etats-Unis. Il est, nous dit Plumb, largement répandu de l'Atlantique au Pacifique. La première importation de France, fut faite en 1840, par M. D. C. Collins, un éleveur du Connecticut. Elle consistait en 2 béliers et 30 brebis provenant de la bergerie nationale de Rambouillet.

Joseph PASQUET,
Professeur de Zootechnie.
Ecole d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière.

Usage du miel à la cuisine

Bien des gens s'imaginent que le miel ne s'emploie que naturel, comme dessert ou pour combattre la toux. C'est une erreur que nous allons nous efforcer de faire disparaître en vous montrant les multiples manières dont on peut à la cuisine employer ce savoureux produit de nos abeilles.

Tous admettent que le miel est plus délicieux et plus sain que n'importe quel sirop ou autres produits similaires qu'on peut mettre sur nos tables. Mais ce que toutes mes compagnes ménagères ne savent pas c'est qu'il peut, dans un grand nombre de recettes, être employé à la place du sucre ou tout autre sirop avec avantage que les produits sont bien plus doux, se conservent mieux et se gardent frais bien plus longtemps.

LE MIEL SUR NOS TABLES

Le miel étant une nourriture très riche, ne doit jamais être servi seul, mais plutôt comme l'on sert des confitures ou du sirop: avec du pain, des gâteaux, des céréales (force, corn flakes, gruau ria) ou tout autre nourriture semblable. Le miel et la crême font un délicieux mélange. Des fruits tels que bananes, pommes ou oranges, etc., arrosées de miel font un dessert savoureux et très vif à préparer.

Le miel peut s'employer à la place du sucre pour les conserves que

(*Suite à la page 3*)



L'HON. J.-A. TESSIER
Ministre de la Voirie

Inspection de la voirie de Chicoutimi-Roberval

(*Le Soleil*)

Nous avons rencontré, ce matin, au parlement, à son bureau, l'honorable J.-A. Tessier, ministre de la voirie, qui est de retour d'une tournée d'inspection dans les comtés de Chicoutimi et du Lac St-Jean où il a visité les travaux de voirie exécutés au cours des années dernières ou qui sont en voie de construction.

L'honorable Tessier s'est déclaré enchanté de son voyage dans ces deux riches régions d'où il a rapporté des renseignements fort intéressants.

Dans l'espace de 3 jours, il a visité 21 paroisses: Chicoutimi, Roberval, Ste-Anne de Chicoutimi, St-Honoré, Laterrière, Jonquière, Kénogami, St-Joseph d'Alma, Chambord, Val-Jalbert, St-Prime, St-Félicien, St-Méthode, Ste-Lucie d'Albanel, St-Cyrille de Normandin, etc.

L'honorable M. Tessier a constaté avec satistaction que les octrois accordés pour la construction des routes avaient été dépensés judicieusement et bien employés dans toutes les municipalités qu'il a visitées.

En certains endroits le coût de la construction a été quelquefois élevé mais cela était dû aux difficultés naturelles.

Lundi soir, l'honorable M. Tessier a été l'objet d'une sympathique réception de la part du maire Boily, des membres du conseil de ville et de la Chambre de Commerce de Roberval où il a assisté à un banquet.

Dans la journée de mardi il a visité la côté ouest du lac: les paroisses de St-Prime, de St-Félicien, St-Méthode, Ste-Lucie d'Albanel, St-Cyrille de Normandin où il fut reçu par le député du comté au provincial, M. J.-N. Turcotte.

M. Turcotte a profité de l'occasion pour dire tout le bien qu'il pensait des bonnes routes et la grande satisfaction qu'il avait obtenue dans le passé des officiers du ministère de la voirie.

Il a fait un bel éloge des bons chemins et il a dit les grands avantages qu'on en retirait dans la région du Lac St-Jean.

LA ROUTE REGIONALE

Les travaux de la route régionale St-Alphonse - Chicoutimi - Roberval sont en pleine opération et se poursuivent activement nous a dit M. Tessier. Si la température se maintient favorable, il y aura, cet automne, une distance de 15 milles qui sera terminée.

A Chicoutimi l'honorable M. Tessier a été reçu par le maire et les membres du conseil de même que dans toutes les autres municipalités qu'il a visitées où les autorités municiaples en ont profité pour soumettre à l'honorable ministre de la voirie des demandes concernant leurs travaux de voirie.

Ainsi petit à petit le Lac St-Jean grâce à la politique bienfaisante du gouvernement provincial améliore ses routes ce qui aidera beaucoup au développement général de cette région.

LISEZ LE "PROGRÈS"

Deux jugements importants

RE Loi du dimanche.
RE Vente d'alcool par les pharmaciens.

Canada,
Province de Québec,
District de Chicoutimi.

Dans la Cour Superieure

Le troisième jour de septembre mil neuf cent dix-huit.
Présent: l'hon. juge Letellier
No 5437
AIME VILLENEUVE,
vs
FELIX MAROIS

La Cour, ayant entendu les parties par leurs procureurs sur le mérite de la requête en prohibition, de l'exception à la forme, et de l'inscription en droit, examiné le dossier et la preuve et délibéré;

Attendu que le Requérant expose humblement:

1.—Qu'il a été poursuivi devant Robert Bergeron, Magistrat de district, à Chicoutimi, par Félix Marois, Régistraire du Conseil de conciliation et d'arbitrage pour la Province de Québec, laquelle poursuite est une plainte faite devant le dit magistrat en date du 22 juillet 1916 à Chicoutimi, accusant le Requérant d'avoir le 11 juin 1916, dans le village de Kénogami, commis une offense contre la "Loi du Dimanche", disant en substance: Qu'il a illégalement exercé sa profession ordinaire et son emploi ordinaire en travaillant alors et là pour PRICE BROTHERS & COMPANY, LIMITED manufacturiers de pulpe et de papier du village de Kénogami;

2.—Qu'un procès a eu lieu sur la dite plainte et qu'une sentence a été rendue contre le requérant par Robert Bergeron, le 19 juin 1916, condamnant le requérant à payer la somme de $15. d'amende et de frais;

3.—Que le dit Robert Bergeron en rendant cette sentence a excédé sa juridiction et que la dite sentence est illégale et nulle, attendu que le dit magistrat n'avait pas juridiction et n'avait pas le droit de recevoir, entendre et juger la dite plainte;

4.—Que la dite plainte ne contient pas d'offense légale, mais contient plusieurs prétendues offenses, est ambigue et incertaine, et qu'objection a été faite à la procédure suivie et au défaut de juridiction;

5.—Que le jugement n'est pas basé sur les faits sur lesquels on a fait le procès, mais sur des faits étrangers à la plainte;

6.—Que la dite plainte et la preuve ne font voir aucunement que le requérant aurait commis une offense contre la loi;

7.—Que l'ouvrage qui a pu être fait et que le requérant a permis de faire, est un travail relatif à un procédé industriel que la loi ne défend pas de faire le dimanche, attendu que c'est la fabrication du papier, et que tous les procédés nécessaires et utiles à cette fin ne sont pas défendus par la loi et ne constituent pas une offense;

8.—Que les actes faits par le requérant et qu'il a permis de faire, sont des travaux de nécessité et d'urgence que la loi permet;

9.—Que la "Loi du Dimanche" chapitre 153, Statuts Révisés du Canada, 1906, n'affecte pas et n'atteint pas les dispositions de la "Loi de la Province de Québec", et qu'il n'est pas défendu dans la Province de Québec de faire les travaux et les actes qui ont été prouvés avoir été faits par le requérant;

10.—Que le magistrat qui a rendu la sentence a fait erreur en faits et en droit et a excédé sa juridiction en condamnant le requérant pour des actes qui ne constituent pas une offense en loi;

11.—Que le requérant n'a pas d'autre remède aussi efficace que le bref de prohibition pour se protéger contre la sentence qui n'est pas encore exécutée, et que le défaut de juridiction du dit magistrat apparaît à la face même de la procédure et de la plainte;

Pourquoi le requérant demande à ce qu'il soit émané un bref de prohibition ordonnant aux dits Robert Robert Bergeron et Félix Marois de comparaître devant cette cour pour répondre à la demande contenue à la présente requête; et à ce qu'il soit enjoint au dit Robert Bergeron et au dit Félix Marois de s'abstenir de toutes procédures dans la dite cause de "FELIX MAROIS *vs* AIME VILLENEUVE; et à ce que le dit bref soit déclaré péremptoire avec dépens;

Attendu que les brefs de prohibition ont été émanés sur cette dite requête par ordre de l'honorable juge Letellier, le 9 mai 1917;

Attendu que les Intimés ont d'abord plaidé par une motion à la forme, alléguant:

1.—Que la requête et le bref de prohibition en cette cause sont mal dirigés et conséquemment irréguliers, illégaux, vu qu'ils sont adressés à l'un des intimés, Robert Bergeron personnellement, alors qu'ils devraient l'être au tribunal inférieur même qui a rendu la dite sentence, savoir: la Cour de Magistrat de District et non ses juges;

2.—Que cette requête et ce bref n'indiquent même pas que ce magistrat est poursuivi en sa qualité officielle;

Et les intimés demandent que l'assignation à eux faite soit déclarée irrégulière, illégale et nulle ainsi que la requête libellée, le bref de prohibition et l'affidavit, et que toutes ces procédures et la présente cause soient renvoyées avec dépens;

Attendu que de plus les intimés se sont inscrits en droit alléguant en substance:

1.—Que les paragraphes 3, 12, 19 allèguent faussement un prétendu défaut de juridiction qui n'est pas apparent à la face des procédures et qui n'en découle pas non plus alors que la juridiction du dit magistrat appert à la face même de procédures et en découle;

2.—Que le paragraphe 4 est mal fondé en droit; qu'il n'y a pas de bref de prohibition à raison des prétendues informalités y alléguées, savoir qu'il y aurait insuffisance dans la déclaration de la cause d'action;

3.—Que les paragraphes, 6, 7, 8 9 et 10 sont mal fondés en droit car il n'y a pas de bref de prohibition pour faire réformer la décision d'une cour inférieure sur tels faits même si la décision était erronée; le bref de prohibition ne peut être employé ici comme moyen d'appel ou de révision de l'appréciation que le tribunal a fait de la preuve;

4.—Que les paragraphes 13 et 16 sont mal fondés en droit, car le recours par bref de prohibition n'existe que quand il n'y a pas d'autre remède également utile et effectif; et de la sentence rendue en cette cause il y avait appel effectif en vertu des dispositions de Code criminel du Canada, c'est-à-dire un appel à la Cour du Banc du Roi du dit district, juridiction criminelle;

5.—Que la dite requête et le dit bref ne sont pas fondés en droit, qu'ils sont adressés non au tribunal qui a rendu la sentence, mais au magistrat Bergeron personnellement;

Et les intimés concluent à ce que les paragraphes 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 15 et 16 ainsi que la dite requête et le dit bref soient rejetés avec dépens;

Attendu que de plus les intimés ont plaidé au mérite alléguant en substance:

1.—Que l'excès de juridiction n'apparait pas à la face des procédures et qu'il n'y a pas de recours au bref de prohibition pour de telles informalités comme celles alléguées au paragraphe 4;

2.—Que les paragraphes 6, 7, 8, 9 et 10 sont niés en faits et aussi en droit vu qu'il n'y a pas de recours au bref de prohibition pour réformer la décision d'une cour inférieure, ni pour réviser l'appréciation de la preuve;

3.—Que les travaux et les actes qui ont été accomplis par le requérant suivant la preuve, étaient et sont défendus par la "Loi de la Province de Québec";

4.—Qu'il y avait en vertu du Code Criminel du Canada, appel effectif de la sentence à la Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle;

5.—Que les intimés alléguent encore que la requête et le bref sont mal rédigés et mal adressés;

6.—Que les intimés nient tous les autres paragraphes de la dite requête sauf ce qui appert par les procédures mêmes;

Et les intimés concluent à ce que la dite requête, le dit bref de prohibition et toutes les procédures s'y rapportant, soient déclarés informes, irréguliers, nuls, non fondés en faits ni en loi, et à ce que la dite requête, le dit bref et toutes les autres procédures s'y rapportant, soient rejetés avec dépens;

Et adjugeant sur la motion à la forme:

Considérant que le premier allégué de la dite motion se plaignant du fait que la requête libellée et le bref de prohibition ont été adressés à Robert Bergeron seulement, n'est pas basé sur les faits, attendu que le dit Robert Bergeron est assigné à comparaître non pas en sa qualité personnelle, mais comme magistrat de district nommé pour le district de Chicoutimi. Cette désignation suffit dans les circonstances pour que la Cour du Magistrat soit réellement assignée. Le magistrat de district dans un district rural forme lui-même la cour et le fait de l'indiquer par son nom réel suivi des mots "Magistrat du District", est une assignation suffisante à la cour qui a décidé de la plainte;

Nous rejetons donc cette motion à la forme avec dépens contre les intimés;

Attendu que les intimés ont plaidé en droit et au mérite par deux documents différents, mais que l'audition des deux plaidoyers a eu lieu en même temps et qu'il est opportun de juger sur le tout dans un seul et même jugement qui prononcera sur les frais de chacune des procédures.

Considérant que les premiers allégués de la requête niant la juridiction du magistrat alléguant qu'il a excédé sa juridiction et que la dite sentence est illégale et nulle, ne sont pas fondés en droit. A la face même des procédures le dit magistrat avait juridiction. La plainte a été portée en vertu de la section 5 du chapitre 153, Statuts Révisés du Canada, 1906, appelée "Loi du Dimanche";

La plainte est rédigée conformément à la rédaction de cette section et la juridiction est donnée au magistrat sur une telle plainte par la même "Loi du Dimanche", section 13, ordonnant que les infractions à cette loi soient jugées par conviction sommaire et l'acte des convictions sommaires du Code Criminel, partie 15, Articles 720 et suivants du Code criminel, donne au magistrat la juridiction pour entendre ces plaintes;

Considérant que les allégués de la dite requête se plaignant que la plainte est ambigue et incertaine, que le jugement n'est pas basé sur les faits allégués et sur lesquels on a fait le procès, ne sont pas fondés en droit parce que tous ces faits ne donnent aucunement ouverture à un bref de prohibition, mais simplement à un appel contre le jugement rendu par la cour inférieure;

D'ailleurs la plainte contient tout ce qu'il faut en vertu de la loi pour constituer une offense. Et si la "Loi du Dimanche" édicte une foule d'exceptions permettant à quelqu'un de faire un certain travail le dimanche, il est évident que le plaignant n'était pas obligé de mettre dans sa plainte que l'accusé n'avait aucun droit à ces exceptions. C'était à ce dernier à les faire valoir dans sa défense et c'est ce qu'il a fait.

Quant à la question de savoir si la plainte contient des offenses différentes, ou si elle est ambigue, il n'appartient pas à ce tribunal de maintenir un bref de prohibition pour ce fait; c'est devant la cour inférieure que ces moyens devaient être soulevés soit par une demande de particularités, soit par une demande de faire option entre les deux plaintes, et ces demandes pouvaient être faites justement parce que cette cour inférieure avait juridiction;

Considérant que le chapitre 153 des Statuts Révisés du Canada est en force et en pleine vigueur, car le parlement fédéral a évidemment le droit de passer des lois relatives à l'observation du dimanche. C'est volontairement que le gouvernement fédéral a mis certaines restrictions à cette loi par la section 5 et la section 16 du dit chapitre. Mais les restrictions qu'il a établies en faveur des provinces ne lui enlèvent pas le droit de faire des lois sur ce sujet lorsque les provinces ne l'ont pas fait.

Tout ce que le parlement fédéral a voulu, c'était de ne pas intervenir dans les lois qu'une province aurait pu faire relativement à l'observation du dimanche. Et, c'est bien là le sens de la section 16 qui dit:

"Que la présente loi n'est censée "abroger ni atteindre en aucune ma"nière les dispositions d'aucune loi "concernant en quoi que ce soit "l'observance du dimanche, en vi"gueur dans une Province du Cana"da, à la date de la présente loi."

Cela veut dire évidemment que toutes les lois concernant cette observance du dimanche passées par les provinces et étant en force dans ces provinces, resteront en force telles qu'elles sont quelles que soient les dispositions de l'acte fédéral.

Nous n'avons pas à discuter aujourd'hui la question de savoir si la loi de Québec contenue aux sections 4466 et suivantes est en force oui ou non. Si cette loi de la Province de Québec est ultra-vires et qu'elle n'est pas en vigueur, nous n'avons pas à nous en occuper en étudiant le statut fédéral. Si elle est en vigueur elle contient une disposition semblable à la disposition du statut fédéral et alors le Statu fédéral n'abroge pas et n'atteint pas cette loi et la poursuite peut être prise en vertu de la loi fédérale Aucune autre loi de la Province de Québec n'est affectée par le statut fédéral et alors ce statut fédéral peut contenir une foule de dispositions sur lesquelles le parlement de Québec n'a pas jugé à propos de légiférer, et ces dispositions sont valables parce qu'elles sont dans les limites de la juridiction du Parlement Fédéral qui a jugé à propos de légiférer sur ces points;

Considérant que nous n'avons aucunement à prendre en considération la preuve faite en cette cause devant la cour inférieure pour décider si la requérante actuelle était dans quelques-unes des exception prévues par la section 12 de la loi, c'était matière à être jugée par le tribunal inférieur, et ce tribunal a pu se tromper mais nous ne le savons pas, et nous ne pouvons pas prendre en considération cette preuve produite illégalement sur la présente requête parce qu'il ne nous appartient pas en aucune façon de réviser le jugement de la cour inférieure;

Considérant que la prétention de la requérante que la loi ne défend aucuns travaux relatifs à un procédé industriel n'est pas fondée en loi car la citation qui nous a été faite par la requérante des sections 5 et 6 pour appuyer cette prétention, n'est pas juste, car la réserve faite au paragraphe 2 de la section 6 ne s'applique qu'à cette section qui ne ressemble en aucune façon à la section 5 et contient des dispositions qui ne concernent pas l'observation du dimanche, mais seulement l'obligation de donner à toute personne occupée dans un service industriel spécifié à la section 6, un repos hebdomadaire d'une journée.

Considérant que le bref de prohibition est un bref de rigueur qui peut être employé seulement dans les cas où il n'y a aucun autre remède;

Or, dans le cas actuel, le Code criminel offrait à la requérante un moyen plus avantageux de se prévenir contre le jugement dont elle se plaint puisqu'elle avait un appel devant la Cour du Banc du Roi qui lui aurait permis de faire une preuve nouvelle et de se servir également de la preuve faite devant le magistrat et qui aurait décidé des questions de faits qu'elle ne peut pas invoquer par son bref de prohibition;

Considérant qu'à la face même des procédures le magistrat du district, Robert Bergeron, avait juridiction et il ne nous appartient pas de décider de la validité du jugement qui a été rendu.

NOUS MAINTENONS l'inscription en droit produite en cette cause avec dépens, et REJETONS en en conséquence tous les allégués que l'inscription en droit demande de rejeter, et attendu que la cause a été inscrite au mérite et plaidée, NOUS MAINTENONS les exceptions des intimés et NOUS CASSONS ET ANNULONS le bref de prohibition émané en cette cause, avec dépens.

Canada
Province de Québec
District de Chicoutimi

COUR SUPERIEURE

Le troisième jour de septembre mil neuf cent dix-huit.
Présent: L'hon. juge Letellier
No 5585
ALPHONSE HAMEL
Requ'rant,
vs
VITAL-NAPOLEON TREMBLAY
percepteur du revenu pour le district de Chicoutimi,
Intimé.

La Cour, ayant entendu les parties par leurs procureurs sur le mérite de la requête pour bref de prohibition, examiné le dossier, la preuve et délibéré:

Attendu que le requérant allègue:

1.—Qu'il est pharmacien dûment licencié et qualifié, propriétaire d'une pharmacie en la ville de Chicoutimi et que le ou vers le 15 de décembre 1917, le Percepteur du Revenu Provincial pour ce District, a porté une plainte contre lui l'accusant d'avoir vendu des liqueurs enivrantes et ce, pour une première offense;

2.—Que jugement en date du 15 janvier 1918, a été rendu le condamnant, bien que la preuve établisse qu'il ne faisait que remplir des prescriptions de médecin et vendait des médicaments;

3.—Que le dit jugement n'est pas encore exécuté;

(4) Que le dit Magistrat a excédé et excède sa juridiction en procédant en cette cause;

(1) Parce qu'il n'y avait aucune offense de commise par le requérant et qu'aucune loi l'oblige comme pharmacien à prendre une autre licence que celle de pharmacien, et, que comme tel il a le droit de vendre de l'alcool pour des fins de médecine et est obligé de le faire sur prescriptions de médecins, et qu'il a le droit de vendre des préparations, médecines contenant de l'alecool;

(2) Que la plainte allègue une première offense et que le magistrat a excédé sa juridiction en le condamnant pour une troisième offense vu que la plainte n'était pas amendée et qu'il n'avait pas le droit de la faire amender;

(3) Que si la Loi des Licences enlève au requérant le droit de remplir les prescriptions de médecins pour alcool ou autres médicaments, elle l'empêche d'exercer sa profession, et alors la dite loi serait *ultra-vires* et inconstitutionnelle;

(4) Que le règlement dont parle le magistrat dans son jugement, a été produit irégulièrement et illégalement, après son jugement, et que la dite Loi des Licences et le dit règlement de prohibition sont *ultra-vires* de la législature de Québec, parce qu'ils prohibent le commerce de liqueurs enivrantes qui n'appartient qu'à la juridiction du parlement du Canada;

(5) Que le magistrat et la dite cour ont excédé leur juridiction en procédant sur la dite plainte comme ils l'ont fait malgré l'objection faite par le requérant à leur juridiction;

(6) Que le requérant a demandé la remise de la cause pour préparer sa défense, ce qui lui a été refusé, et que par conséquent le jugement du 15 janvier 1918 est illégal, nul et de nul effet.

Et que le requérant demande l'émanation d'un bref ordonnant à la dite Cour du Magistrat et à V.-N. Tremblay, de cesser toutes procédures contre le requérant dans cette cause où jugement a été rendu contre lui le 15 janvier 1918, avec dépens;

Attendu qu'à cette requête l'intimé Tremblay a plaidé en substance:

1.—En niant la presque totalité des allégués de la requête;

2.—En alléguant que le jugement en cette cause est en date du 16 janvier 1918 et non du 15 janvier 1918;

3.—Que d'après la preuve faite, il appert que le requérant a vendu des liqueurs enivrantes sans aucune prescription du médecin, tant par lui-même que par son employé qui n'est même pas un commis diplômé; et que les ventes ont été faites en quantité plus grande que celle permise par la loi dans de endroits où il n'existe pas de règlement de prohibition;

4.—Qu'il est prouvé qu'un règle-

(*Suite à la page 4*)

A L'ECOLE NORMALE

La rentrée des élèves de l'Ecole normale aura lieu mercredi le 4 septembre, et celle des élèves du Pensionnat du Bon Pasteur, jeudi le 5 septembre.
22-29 sept D. 825

TARIF D'ANNONCES

o-o-o

Annonces légales, demandes d'incorporation, soumissions demandées etc., 1ère insertion: 12 cents la ligne, insertions subséquentes 7 cents la ligne.

Annonces à longs termes: 15 à 25 cents le pouce, suivant la position.

Petites annonces, ne dépassant pas 2 ou 3 pouces: 60 cents par insertion.

Objets perdus ou trouvés: insertion dans les notes locales: 25 cents chaque fois.

Prix d'abonnement au *Progrès du Saguenay*,
Canada, un an.....$1.50
Etats-Unis, un an.....2.00

Dr Henri-L. DUHAIME
Rue Racine, Chicoutimi
SPECIALITE:
MALADIES DES YEUX, DES OREILLES, DU NEZ ET DE LA GORGE.

M. le Dr Duhaime est titulaire du département ophtalmique à l'Hotel-Dieu Saint-Vallier, où il tient son bureau tous les jours, de 9 heures à midi, excepté le dimanche.

Le Dr Duhaime tient son bureau chez lui tous les jours de 2 à 4 hrs p. m.

1 an 7 fev. 1918

Docteur A. BARRAS
D.D.S. L.D.S.
CHIRURGIEN-DENTISTE
BUREAU : Rue RACINE
CHICOUTIMI.

CHEMIN DE FER ROBERVAL-SAGUENAY

NOUVEL HORAIRE

29 JUIN 1918

Départ de BAGOTVILLE
Les mard's, jeudis et samedis à 6 15 a.m.
Les lundis, mercredis, vendredis et dimanches à 6.55 a.m.
Le dimanche seulement à 5.40 p.m
Départ de CHICOUTIMI-OUEST
Tous les jours excepté le dimanche, à 7.20 a.m. et 7.00 p.m.
Le dimanche seulement à 7.20 a.m., 8.20 a.m., 6.45 p.m., et 7.35 p.m.
Départ du BASSIN
Tous les jours excepté le dimanche 6.50. p.m.
Le dimanche seulement à 8.10 a.m. et 7.30 p.m.
Départ de LATERRIERE
Les mardis, jeudis et samedis à 7.08 a.m. et 7.45 p.m.
Le dimanche seulement à 9.08 a.m. et 6.33 p.m.
Note: Les trains de cette compagnie font raccordement avec les convois du Canadien-Nord à Ha! Ha! Bay Jct.
J.-A. VALLERAND,
Surintendant.

TELEPHONE SAGUENAY - QUEBEC

Service Local et de Longue Distance
SE RACCORDANT AVEC
La Cie de Téléphone Bell
BUREAU PRINCIPAL:
CHICOUTIMI. Téléphone 88
ABONNEMENT:
Résidence Privée $20.00 par an.
Commerce - - $25.00 par an.

LIVRES BLANCS
Livres à feuillets mobiles
Etampes en Caoutchouc
Ameublements de Bureau
Reliure de toute sorte
Impressions de luxe.
J. MOORE & CIE
Limitée
Québec.

Sur l'Anticosti

—:o:—

Le Fr. Marie-Victorin, l'infatigable ami des choses de *chez nous*, est allé en Anticosti et il nous le raconte dans la dernière livraison du *Parler français*.

Chose inattendue, le bon Frère a pour cocher, sur les grèves d'Anticostie, un jeune homme de Saint-Cœur de Marie (Lac Saint-Jean).

Notre citation commence au départ du voyageur du *camp* de la Pointe-aux-Graines.

Profils d'anticostiens

—Bon voyage ! Amusez-vous bien !

—Merci, monsieur Tancrède, vous êtes trop bon pour nous !

—Allons donc ! Il sont bien malheureux, ceux qui n'ont pas la chance de faire plaisir.

"Malheureux, ceux qui n'ont pas la chance de faire plaisir" ! ce mot-là peint l'homme tout entier. Tancrède Girard, c'est le bon génie qui, sur l'*Anticosse*, est établi sur les hommes et les choses. Le don charmant et précieux de se trouver toujours là où il y a un service à rendre et un problème à résoudre, Tancrède Girard le possède, avec en outre l'affabilité, la gaieté et bien d'autres qualités encore. Il excelle en tous métiers et sait le tout d'une infinité de choses. Tancrède bâtit une église avec la même facilité qu'il dresse la coque d'une goëlette et le gabarit d'un yacht de plaisance. Tancrède administre les fermes et exécute les travaux publics; il construit et démolit avec la même placidité et c'est encore lui qui le cas échéant, va porter la guerre chez les castors, industrieuse engeance qui s'amuse à faire déborder les petites rivières de l'île. Malgré toutes ces occupations diverses et absorbantes, Tancrède trouve encore du temps pour taquiner sa femme, une petite labrodorienne aux yeux vifs, à qui sans grand succès du reste, il essaye d'en remontrer sur la soupe !.....

Et Tancrède ayant soulevé une dernière fois sa casquette, nous laissa à la garde de Dieu et du p'tit Jean Déry *qui nous m'nait*. Bob, quittant la cour de l'écurie, se mit au trot vers le moulin.

Il ne faut pas longtemps pour sortir de la Baie Ellis et le chemin prend tout de suite la grève qu'il suit quelques arpents avant de s'engager dans l'intérieur.

Le p'tit Jean Déry est un jeune homme nerveux, aux yeux intelligents. Comme tous les non fumeurs, il s'accomode mal des longs silences et ne tarde pas à se *dévirer* vers nous.

—Vous avez entendu parler de Gamache, *p't-être ben* ?

—Certainement ! Est-ce qu'il a vécu par ici ?

—Oui. Il est enterré là, en haut de la côte. Voulez-vous que je vous *mène*?...

A notre gauche une coupe d'une trentaine de pieds dans les alluvions caillouteuses borne la vue; sur le rebord éboulé tremblent les fleurs blanches des zygadènes. Nous faisons encore un arpent, puis le conducteur, debout dans sa voiture fait grimper Bob sur le monticule où achève de pourrir, à côté d'une épinette solitaire, l'épitaphe de bois de Louis-Olivier Gamache. La pluie du ciel a presque entièrement lavé l'inscription, mais, qui ne sait l'histoire du sorcier d'Anticosti ?

Face à la mer, sur une falaise inculte où frissonnent nuit et jour les petits iris bleus dont le Golfe fleurit partout ses rivages, l'endroit est bien choisi, semble-t-il, pour perpétuer la légende et sacrer l'homme dans l'esprit des habitants. Pendant que mon compagnon de voyage essayait de déchiffrer les mots sur la planchette vermoulue, je songeais à ce curieux type d'homme qui en plein XIXe siècle osa s'inscrire en marge de la civilisation et des lois humaines, qui trouva sa volupté suprême à régner seul sur ce désert d'Anticosti. Cette originalité lui a valu une célébrité préférable à celle que la politique édifie pour ses derviches. Gamache ne mourra pas; il est dans les livres ! Il y est moitié homme et moitié démon, un peu laboureur, chasseur beaucoup, terrible et bon, botté de loup, marin et nimbé de surnaturel !

Un brusque détour et nous dévalons sur le chemin; Bob reprend son allure pacifique et la voiture roule sur le fin gravier de la route. Voici un ruisseau qui descend vers le château au travers de correctes pelouses et, plus loin, la jolie petite rivière Plantain passe en bondissant sous le rustique pont de bois, faisant des sauts folichons pour atteindre plus vite la mer prochaine. Puis ce sont les *brûlés* et les taillis tout glorieux du rose des épilobes et de la neige des anaphales avec, deci delà, dans les feuillages clairs, la croupe ambrée d'un chevreuil.

Derechef, Jean Déry, pose les *cordeaux* sur ses genoux et se retourne vers nous.

—Comme ça, c'est la première fois que vous venez par ici ?

—Oui, et peut-être bien la dernière !

—Comment trouvez-vous ça ?

—Très intéressant ! Et l'air vaut mieux que celui que l'on respire sur le pavé de Montréal.

—Ah ! vous venez de Montréal ?

—Hélas, oui !

—Pourquoi: hélas ?

— Mais, mon cher ! parce qu'il faudra y retourner ! Et vous, êtes-vous né sur l'île ?

—Oh ! non ! Je suis du Sacré-Cœur de Marie, dans le lac Saint-Jean.

Et Jean Déry, enfin mis sur sa veine, se mit à nous parler d'abondance, à nous conter son histoire, une délicieuse et banale histoire qui m'a ému. Je voudrais savoir écrire la langue savoureuse et pleine que parle Jean Déry qui a un esprit vif et une bonne petite instruction, et qui n'est aucunement gâté par la ville.

En fait de livres, il ne connait guère que les *Annales de la Bonne Sainte-Anne* et le grand livre de la nature et de la vie. L'avouerai-je ? Je sentais vaguement auprès de lui que la culture relative dont nous sommes si fiers et qui nous paraît essentielle quand nous retombons dans notre milieu, n'est qu'une anomalie plus ou moins heureuse, une déformation de l'espèce comme les plantes panachées et stériles de nos jardins, un déséquilibre peut-être, parce que nos puissances physiques, intellectuelles et morales peuvent bien difficilement se développer de pair et s'harmoniser. Ceux-là se déploient en tous sens, normalement, sans à-coups, et c'est sans doute le secret de la plénitude de leur bonheur.

Jean Déry, d'après ce qu'il nous en a dit, habite une région neuve vers le lac Saint-Jean. La terre y est bonne, le berceau ne chôme pas, et il y a de petites bouches avides tout autour de la table. Aussi Jean a-t-il cru bon de quitter momentanément la maison pour venir à l'*Anticosse* où l'on gagne gros et sans cesser d'être cultivateur. C'est son chagrin de n'être encore que garçon d'écurie. Mais Tancrède lui a promis de le mettre sur une ferme aussitôt que possible, à Sainte-Claire, à Saint-Georges ou à Rentilly. Ses yeux flambent comme il nous fait part confidentiellement de cette espérance et il est visible que ce sera pour lui le bonheur suprême.

—Voyez-vous, ajouta-t-il, ça fait $800.00 que j'envoie au père, et je vais rester un an encore.

—Et après, hasardai-je ?

—Après ? Je m'en irai par chez nous pour cultiver ! J'aime ça *ben gros* la culture ! Je prendrai une fille de la campagne qui connaisse l'ouvrage d'*habitant*. Le père se fait vieux, déjà ! Je veux pas qu'il aie de la misère sur ses vieux jours. Chez nous, les enfants, on s'est toujours dit qu'on aura soin de not'père comme il a eu soin du sien !...

Nous arrivons à un angle de la route où il y a une croix et un ancien chemin plein d'herbe qui descend vers l'Anse-aux-Fraises. Nous nous découvrons et pendant que le chemin de Sainte-Claire s'engage dans l'ombre ajourée des épinettes et des bouleaux, Jean continue de nous entretenir de ses projets. Ses yeux perdus dans le vague de la route brillent au bonheur entrevu et rappelé, et pour sûr, il compose déjà en imagination le charmant tableau: sa maison *à lui*, avec son jardinet de phlox et de géraniums derrière la petite clôture blanche; sa cuisine, son poêle à fourneau, la boîte à bois sous l'escalier: la huche neuve dans le coin les chaises le long du mur, la table près de la fenêtre ouverte sur le chemin du roi. Il voit le vieux père en chemise d'étoffe, la pipe aux dents, souriant dans sa berçeuse, et, bien allante au milieu de ce petit royaume, sa jeune femme alerte et rieuse !...

Gravi le côteau, l'on commence à voir poindre au loin, à travers la coupée des arbres, les beaux champs et les bâtiments clairs de la ferme de Rentilly. La vision du coin aimé du sixième rang du Sacré-Cœur-de-Marie, par delà l'étendue du Golfe, par delà les montagnes et les forêts, absorbait évidemment Jean Déry, et il ne voyait plus rien, pas même les familles de chevreuils qui nous regardent passer une branchette aux lèvres, pas même les petits lacs laiteux et sertis d'épinettes immobiles, qui riaient en dormant sous la grande lumière de l'après-midi.

Je ne reverrai plus Jean Déry, très probablement. Nos deux petits chemins qui se sont joints un instant sur la route de Sainte-Claire, divergent maintenant à jamais vers des horizons divers. Mais je lui garde un souvenir ému et je voudrais bien que tous les jeunes gens mes amis, eussent son âme simple et bonne, satisfaite des bonheurs robustes que Dieu fit pour eux: la jeunesse, la terre, la famille !.....

Maison à louer

Une maison confortable, munie de toutes les améliorations modernes est à louer, avec possession immédiate, sur la rue Price.

S'adresser à

EGIDE TREMBLAY,
Port-Alfred

ou à LOUIS GUAY,
Rang St-Pierre

29-aout 5-sept. D. 833

POUR LES CULTIVATEURS

Usage du miel à la cuisine

(*Suite de la page 1*)

l'on veut faire. Les fruits cuits dans le miel se conserveront indéfiniment; de plus, ils garderont une couleur plus brillante, presque leur couleur naturelle.

Dans les jours chauds de l'été, une limonade sucrée avec un peu de miel fera une excellente liqueur rafraîchissante. Et que dire de ce fameux hydromel, cette liqueur des dieux (disaient les anciens) qui a toute la saveur de la chartreuse, mais avec l'immense avantage qu'elle n'en a pas les effets.

LE MIEL DANS NOTRE CUISINE

Le miel contenant moins d'acidité que la mélasse, la remplace avantageusement dans la confection des pains d'épices, muffins, biscuits "galettes" et fait un produit beaucoup plus doux. Par ce fait, on mettra moins de soda lorsqu'il sera substitué à la mélasse. Règle générale, une demi-cuillerée à thé de soda est la quantité requise pour une tasse de miel. Si vous employez du lait sûr pour la confection de vos pâtisseries, il est bon d'ajouter une pincée de poudre à pâte pour chaque chopine de farine. Les "galettes" seront plus belles en faisant cela.

Comme une tasse de miel contient un cinquième d'eau, il faut en tenir compte, et mettre un cinquième de moins de matière liquide, lait, eau, que si l'on employait du sucre.

Comparé, livre par livre, au sirop de blé-d'Inde que l'on vante sur nos marchés, le prix du premier est moins élevé, mais là où il nous faudra mettre deux ou trois tasses de ce sirop, une de miel est plus suffisante. En plus, les pâtisseries seront plus douces et plus nutritives sans que le prix en soit augmenté. Il y a donc économie à employer le miel.

Les biscuits au miel faits avec du beurre garderont leur qualité jusqu'à ce que le beurre devienne rance; et ceux faits sans beurre se garderont frais des semaines et même deviendront meilleurs. Evidemment alors, le miel est surtout employé dans les recettes sans beurre. Encore une économie.

Une dernière remarque: la cuisson des patisseries au miel doit se faire à feu doux parce que, le miel étant très épais, il faut lui donner le temps de s'éclaircir et de s'étendre dans la pâte.

Le miel a encore de multiples emplois qu'il serait trop long a énumérer. On dit même qu'il adoucit les aspérités du caractère. Mesdames, si vos maris sont quelquefois impatients, donnez-leur du miel, les effets sont merveilleux, dit-on.

Vous, jeunes filles, qui vous préparez à entrer en ménage, habituez-vous à faire la cuisine au miel et vous aurez une lune de miel sans fin.

Mme C. VAILLANCOURT

SOIR OU MATIN

Vous savez sans doute qu'il y a une différence quant à la composition dans le lait du soir et dans le lait du matin.

On a établi depuis longtemps que le lait de l'après-midi est plus riche en matières grasses que celui du matin, et l'on attribue en grande partie cette différence au temps plus court qui s'écoule de la traite du matin à la traite du soir. Un spécialiste français s'est appliqué à déterminer la différence existant dans la proportion des matières grasses suivant les intervalles des traites. Il a obtenu les résultats ci-après:

1. Traites à 6 heures du matin et 6 heures du soir, soit des intervalles de douze et douze heures. Lait du matin plus riche en matières grasses de 0.10%.

2. Traites à 6 heures du matin et 5 heures du soir, soit des intervalles de treize et onze heures. Lait du soir plus riche de 0.33%;

3. Traites à 6 heures du matin et quatre heures du soir, soit des intervalles de quatorze heures et dix heures. Le lait du soir plus riche de 0.70%.

4. Traites à 6 heures du matin et 3 heures et 30 du soir, soit des intervalles de quatorze heures et demie et neuf heures et demie. Lait du soir plus riche de 109%.

Belle ferme à vendre

La plus belle ferme du Lac St-Jean est en vente. Cette ferme est située à trois arpents de l'église et un mille de la gare du chemin de fer Canadien-Nord. Cette magnifique terre, véritable ferme modèle, rapporte de très gros revenus à son propriétaire qui désire se retirer des affaires.

La maison, très grande, est en parfait ordre et munie de toutes les améliorations modernes, il en est de même pour tous les bâtiments de la ferme; le roulant qui est complet est également en très bonnes conditions.

Hâtez-vous de demander des explications car les applications seront certainement très nombreuses.

S'adresser à

CHS SIMARD,
Casier 27,
CHICOUTIMI

R.Q. D.833

Contrat de la malle

DES SOUMISSIONS CACHETEES, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 4 octobre 1918, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années, 6 fois par semaine, sur la route de livraison rurale "RIVIERE DU MOULIN No 1", à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vûs aux Bureaux de Poste de Rivière du Moulin, Valin et St-Fulgence, et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN
Inspecteur des Postes.

BUREAU DE L'INSPECTEUR DES POSTES,
Québec, le 21 août, 1918
3 fs 29 août 12 sept.

Abonnez-vous au "Progrès"

Campagne des cercles de ménagères

Par Frederica MacFarlane, démonstratrice des Cercles de Ménagères

Fidèles à leur devise "Pour la maison et pour le pays" les cercles de ménagères de Québec se préparent à faire leur part dans la production et la conservation des vivres. Comme ces cercles sont organisés dans les villages de campagne et les districts ruraux et à cause de la nature de leurs études et des renseignements qui leur ont été donnés par leurs démonstratrices en ces trois dernières années, ils sont parfaitement préparées à se charger de cette fonction si importante et si urgente à l'heure actuelle. Le succès de ce système dépend principalement de la perfection avec laquelle l'organisation sera conduite par les ménagères et du patriotisme déployé dans les localités où l'on opèrera.

Le programme est le suivant:

1.—Chaque cercle doit organiser immédiatement toutes les jeunes filles du groupement sous la direction d'un ou de plusieurs membres.

2.—Une visite sera rendue à toutes les femmes du groupement pour leur demander d'entrer dans le club et de participer à ce nouveau mouvement.

Les organisations de jeunes filles, de concert avec les cercles, comptent aider de l'une ou de l'autre des façons que voici:

1.—En cultivant plus de légumes, spécialement des pommes de terre, des fèves, pois, etc., et en emboîtant tous les légumes d'une nature périssable dont on n'a pas besoin immédiatement pour l'alimentation tandis qu'ils sont encore frais et délicats. L'outillage nécessaire et la surveillance de ce travail doivent être pourvus par chaque cercle suivant les besoins du groupement.

2.—En produisant pour leur propre emploi les semences dont on prévoit qu'il y aura une pénurie l'année prochaine.

3.—En cueillant et en emboîtant tous les fruits sauvages et cultivés qui pourraient être perdus.

4.—En élevant plus de poulets pour prendre la place du bœuf, et en emboîtant les produits de surplus.

5.—En engageant chaque ménagère à produire et à conserver au moins sa propre provision d'œufs pour l'année.

6.—En entaillant le plus d'érables possible afin de fabriquer le plus de sucre d'érable possible, et en recommandant l'emploi de succédanés pour l'emploi du sucre de betterave et de cane dans la fabrication des bonbons.

7.—En fabricant du savon pour la buanderie avec les os et les graisses qui ne sont pas employés pour la nourriture.

8.—En faisant tout en leur pouvoir pour encourager tous les mouvements en faveur de la production et de la conservation en secondant par exemple, les projets des expositions scolaires, "Gardez un cochon", "Cultivez plus de blé," etc.

—(*La Gazette Agricole.*)

COLLECTIONS
Salaire, Loyer, Jugements
Billets et Réclamations de toute nature collectés au percentage partout. Nous pouvons avoir votre argent.
Agence Mercantile VANIER
Dept. P 155 St. Jacques, Montréal.

LISEZ TOUTES LES PAGES DU "PROGRES"

Nouvel horaire du Rochester

ALLANT VERS L'EST

Montréal	Mercredi seulement	7.15 p. m.	.....
Québec	Jeudi et dimanche	8.00 a. m.	8.00 a. m.
Baie St-Paul	" " "	11.30 a. m.	11.30 a. m.
Eboulements	" " "	12.15 p. m.	12.15 p. m.
St-Irénée	" " "	1.30 p. m.	1.30 p. m.
La Malbaie (arrivée)	" " "	1.50 p. m.	1.50 p. m.
La Malbaie (départ)	" " "	2.20 p. m.	2.20 p. m.
Cap-à-l'Aigle	" " "	2.50 p. m.	2.50 p. m.
St-Siméon	" " "	4.00 p. m.	4.00 p. m.
Tadoussac (arrivée)	" " "	7.00 p. m.	7.00 p. m.
Tadoussac (départ)	" " "	7.30 p. m.	7.30 p. m.
Baie des Ha ! Ha !	vendredi et lundi	12.30 p. m.	12.30 p. m.
Chicoutimi (arrivée)	" " "	2.30 p. m.	2.30 p. m.
ALLANT VERS L'OUEST			
Chicoutimi (départ)	vendredi et lundi	5.30 a. m.	5.30 a. m.
Baie des Ha ! Ha !		n'arrête pas	n'arrête pas.
Tadoussac (arrivée)	" " "	10.45 a. m.	10.45 a. m.
Tadoussac (départ)	" " "	11.15 a. m.	11.15 a. m.
St-Siméon	" " "	1.00 p. m.	1.00 p. m.
Cap-à-l'Aigle	" " "	2.00 p. m.	2.00 p. m.
La Malbaie (arrivée)	" " "	2.30 p. m.	2.30 p. m.
La Malbaie (départ)	" " "	3.20 p. m.	3.20 p. m.
St-Irénée	" " "	3.40 p. m.	3.40 p. m.
Les Eboulements	" " "	4.40 p. m.	4.40 p. m.
Baie St-Paul	" " "	5.40 p. m.	5.40 p. m.
Québec (arrivée)	" " "	9.30 p. m.	9.30 p. m.

—:o:—

Le *Rochester* ne se rend pas à Montréal le vendredi. Le mardi le bateau quittera Québec pour Montréal à 7.00 a. m. arrivant à Montréal à 7.30 p. m.

Elevage des Porcs au Front



Une porcherie en arrière des lignes anglaises en France.



Mise en position d'une mitrailleuse dans une tranchée anglaise.
(*Photos gracieusement fournies par le Pacifique Canadien.*)

La gomme
WRIGLEY



Est bonne pour les dents, l'haleine, l'appétit, la digestion.

Hermétiquement cachetée — se conserve bien

—J'en voudrais, grandpère.

—Si tu veux attendre un peu, petit Jean, tu en auras pour plus longtemps à la savourer!

—Que dis-tu là? Cela est bien inutile avec la

WRIGLEY

parce que sa saveur dure longtemps!



FAITE AU CANADA

Mâchez-en après chaque repas

92

Pour les cultivateurs

Le soin du troupeau à l'agnelage

VOICI UNE BONNE RATION D'HIVER POUR LES BREBIS PLEINES: bon foin, de préférence de trèfle ou de luzerne, 2 ou 3 livres, pesats de pois non battus, 2 ou 3 livres. En outre, racines, de préférence, des choux de Siam, données à raison de 2 livres par jour, ou de l'ensilage et des racines, 4 livres. Si les brebis sont maigres, donnez du grain au besoin; le sel et l'eau doivent être fournis généreusement et régulièrement. A mesure que l'époque de l'agnelage approche, diminuez la ration, spécialement celle de racines et d'ensilage.

L'ALIMENTATION DES BREBIS APRES L'AGNELAGE

Nourrir légèrement pendant les premières vingt-quatre heures. Une buvée chaude avec un léger repas de betteraves fourragères hachées et de grain, est très bonne. Il faut prendre trois jours pour revenir à la ration entière; ensuite on nourrira pour le lait. Donnez tout le foin et les racines, de préference des betteraves fourragères que la brebis peut consommer, et une ration de grain, approximativement 2 livres par jour, d'un mélange d'avoine, 5 parties, son, 1 partie, tourteaux de lin, 1 partie. Même si l'agnelage se fait au pâturage, il peut être bon de donner du grain.

ALIMENTATION DES JEUNES AGNEAUX

Lorsque les agneaux ont de huit à dix jours, ils grignottent du foin et du grain. Plus tard, on leur donnera une auge et un râtelier séparés où ils pourront apprendre à manger. Il n'y a pas d'aliments qui vaillent mieux sous ce rapport que l'avoine le son, les tourteaux de lin, le bon foin de trèfle fin. Faites tous les changements graduellement des quartiers d'hiver au pâturage, pour les agneaux et les brebis, évitant ainsi la diarrhée, la météorisation et tous les autres troubles digestifs.

LOGEMENT POUR L'AGNELAGE

Les brebis qui agnellent en hiver doivent avoir un hangar confortable. Le plancher doit être sec, bien muni de litière, et plat. Il est souvent préférable d'avoir des loges séparées que l'on peut faire en rassemblant, au moyen de charnières, des barrières de 4 pieds et en les ajustant dans l'angle et le long des murs du hangar. L'air pur est essentiel dans les loges. Les râteliers fournis aux brebis avant et après l'agnelage doivent être construits de façon à empêcher que les impuretés et les brindilles de foin ne tombent dans la toison, car elles en réduisent la valeur, et les jeunes agneaux cherchent ces brindilles de foin dans la toison de leur mère; ils avalent avec elles de la laine qui forment des boules dans leur estomac et ils meurent.

Enlevez toutes les mèches des flancs et des mamelles des brebis avant l'agnelage pour empêcher la formation de boules de laine chez les agneaux. Soyez présent pour aider à l'agnelage. Il n'y a que les agneaux faibles qui ont besoin d'aide. Il faut les réchauffer et les mettre immédiatement à téter. S'ils sont très faibles, donnez un peu de stimulant dans le lait de la mère.

Conservez les agneaux orphelins, jumeaux et ceux qui ne sont pas acceptés tout de suite par leur mère. Vous augmenterez ainsi les recettes. Il suffit d'un peu de soin et de patience pour encourager une brebis à adopter un agneau.

Coupez les queues des agneaux mâles et châtrez-les aussitôt que possible.

Marquez les agneaux lorsqu'ils sont jeunes. Il est nécessaire, dans un bon troupeau, de savoir ce que produit chaque brebis.

Tondez le troupeau aux premières journées chaudes. La brebis chargée d'une lourde toison ne peut produire du lait.

N'oubliez pas de baigner régulièrement au printemps les brebis et les agneaux, peu après la tonte.

E.-S. Archibald

TERRE A VENDRE

Une terre de 215 acres située dans le rang St-Roch de Chicoutimi, à peu près 105 acres en culture et le reste en bois, est en vente à des conditions très avantageuses pour un acheteur sérieux. Les chars passent à proximité.

S'adresser à

ODINA POTVIN,
Rang St-Roch,
CHICOUTIMI

3 f. 5-19 sept. D. 837

DEUX JUGEMENTS IMPORTANTS

RE Loi du dimanche.
RE Vente d'alcool par les pharmaciens.

(*Suite de la page 2*)

ment de prohibition de liqueurs enivrantes est en force dans la ville de Chicoutimi et que partant, le requérant même en sa qualité de pharmacien n'avait pas le droit de vendre même pour des fins médicales ou autres sur prescriptions de médecins, ou de quelque manière que ce soit, de l'alcool;

5.—Que la plainte en cette cause a été amendée par ordonnance spéciale du magistrat au cours d'une instruction, et que cette ordonnance a été confirmée par le jugement final;

6.—Que la production du règlement de prohibition a été faite régulièrement avant jugement au cours de l'instruction, et que les notes sténographiques et le témoignage de greffier de la ville suffisaient pour prouver qu'un règlement de prohibition était en force dans la ville;

7.—Que le Réquérant a admis la juridiction du magistrat en plaidant au mérite et en procédant à la preuve du magistrat sans objection aucune et qu'il ne s'est objecté que lorsqu'il s'est agi de faire la preuve qui n'a consisté que dans le témoignage d'un médecin;

8.—Qu'il appert au procès-verbal du magistrat que remise de la cause a été accordée deux fois jusqu'au 16 janvier alors que le procureur de la défense s'est déclaré prêt à procéder;

Et les intimés demandent le renvoi de la dite requête et du bref de prohibition, avec dépens.

Considérant qu'à la face même de la plainte le requérant était poursuivi pour vente de boisson sans licence, et qu'alors le magistrat avait juridiction d'entendre et juger la dite cause;

Considérant que la plainte contenait une offense réelle quoique le requérant soit un pharmacien. Un règlement de prohibition existe dans la ville de Chicoutimi et dans ce cas il n'est aucunement permis aux pharmaciens de vendre de l'aclcool pour quelque raison que ce soit;

Il est vrai que la "Loi de Pharmacie" Art. 5029 des Statuts Refondus de Québec 1909, donne aux pharmaciens le droit de vendre des alcools dans certaines conditions, et que l'article 1035 des dits statuts respecte également cette loi.

Mais il y a la loi contenue aux articles 979 et 984 Statuts Refondus de Québec, qui édictent que dans les municipalités où il existe un règlement prohibant la vente de liqueurs enivrantes, cette vente peut cependant être permise par résolution de l'autorité municipale pour des fins médicales et pour l'usage du service divin, mais par une seule personne nommée et désignée par la dite résolution et cette personne est soumise aux obligations contenues aux articles 980, 982, 983 et suivants.

Cette loi contenue aux articles que nous venons de citer est une exception aux lois générales et par conséquent aux articles 1035 et 5029 et cette exception frappe les pharmaciens. Aucune autre personne que celle nommée par le conseil municipal n'a le droit de vendre des liqueurs enivrantes quels que soient ses droits, quelles que soient les prérogatives que lui accorde la loi en général.

Nous avons déjà décidé cette question dans la cause du Percepteur du Revenu vs Bergeron et nous ne connaissons aucun jugement qui contredit cette décision;

Considérant que d'ailleurs la preuve démontre aussi que les ventes faites par le requérant et pour lesquelles il a été condamné, ne sont pas des ventes faites par un pharmacien ou un médecin, mais des ventes faites par un vendeur de boisson à des personnes qui usaient et abusaient de ces acquisitions, et que par conséquent le requérant tombe sous les articles des Statuts Refondus de Québec, prohibant la vente de boissons sans licence;

Considérant que quoique la plainte allègue une promière offense, il était du devoir du magistrat en vertu des articles 1074 et 1075 Statuts Refondus de Québec, de prendre les mesures nécessaires pour savoir si l'offense était une première, deuxième ou troisième offense. C'est ce qu'a fait le magistrat dans la présente cause et c'est après s'être assuré que c'était une troisième offense qu'il a ordonné d'amender la plainte et c'est après l'amendement qu'il confirme par son jugement, qu'il a condamné le requérant pour une troisième offense;

Considérant que la loi invoquée par le requérant sec. 1009 amendée par la sec. 10 de 7 GEORGE V, ne peut en rien changer les dispositions de l'article ci-dessus cité. Cette section amendée ne fait que changer le montant des amendes ou pénalités et ne modifie en rien les autres sections qui décrètent que l'accusé doit être condamné pour une troisième offense quand bien même la plainte ne porterait qu'une accusation pour première ou deuxième offense, lorsque c'est véritablement une troisième offense qui a été commise.

La loi qui exige qu'il y ait une condamnation pour une troisième offense ne s'occupe pas si en premier lieu l'accusé a payé telle ou telle somme d'argent mais elle s'occupe seulement de savoir si c'est une deuxième récidive qui a été commise;

Considérant qu'il est suffisamment en preuve au dossier de la cour inférieure qu'un règlement de prohibition était en force dans la ville de Chicoutimi lors des offenses, et que ce règlement tel que produit l'a été régulièrement et sans surprise pour qui que ce soit;

Considérant qu'à la face même des procédures et du procès-verbal du magistrat en cour inférieure, ce magistrat avait une juridiction complète pour juger la dite cause, et quel que soit le jugement qu'il a rendu, il ne nous est pas permis de le réviser, attendu que la juridiction est apparente, que le requérant actuel a eu toutes opportunités de se défendre, et qu'aucune injustice n'a été commise contre lui dans les procédures faites devant le magistrat;

Considérant que la requête est mal fondée en faits et en droit:

NOUS REJETONS la dite requête NOUS CASSONS et ANNULONS le bref de prohibition actuel.

Le t[illegible] avec dépens.

Abonnez-vous au "Progrès du Saguenay"

LECTURE POUR TOUS!

Rien de plus louable que de favoriser les siens

Achetez de vos marchands
Aidez l'industrie locale

Encouragez le journal fait CHEZ VOUS POUR VOUS par des gens de chez vous

LE PROGRES DU SAGUENAY EST: Un journal catholique, indépendant, dévoué à vos intérêts. Varié, instructif, renseigné, combatif. LE PLUS ancien, LE PLUS répandu, LE PLUS lu des journaux de la région.

ABONNEZ-VOUS TOUS!
NE VOUS désabonnez JAMAIS!

PAR AN $1.50 PAR AN

ETENEZ CE NOM-LA ABONNEZ-VOUS AUJOURD'HUI!

Le PROGRÈS du SAGUENAY

LE JORNAL QUI Ne se vend pas! Ne s'achète pas! Se bat sans relâche pour votre FOI, pour votre NATIONALITE, pour vos OEUVRES, pour vos INSTITUTIONS, et pour les intérêts de toutes les classes de notre région.

Pour les cultivateurs

LE VERGER

(2ème article)

Reproduit de "La Pomme au Canada" publié par le département de l'Agriculture, Ottawa.

PREPARATION DU SOL.—Il arrive très souvent qu'un acheteur ou un arboriculteur se décide tout à coup à planter un verger; il n'y a jamais pensé jusqu'ici ou du moins il n'a rien fait pour préparer le terrain à recevoir les jeunes arbres. Il achète donc les arbres, il prépare la terre rapidement et à peu près et il lui confie ses plants. Or, tous les binages que l'on pourra donner ensuite ne serviront pas à grand'chose sur une terre mal préparée. Si l'on veut que les arbres atteignent un développement raisonnable, avant de commencer à porter des fruits, il faut qu'ils poussent rapidement, à partir du moment même où ils sont plantés; or, si la terre n'a pas été bien préparée et si elle n'est pas en bon état, il vaut mieux attendre une année et donner au sol les soins nécessaires. Il n'y aura pas de pertes de temps car les arbres viendront beaucoup mieux. La terre qui a été bien fumée pour une récolte de racines, labourée en automne, labourée de nouveau au printemps, parfaitement aplanie et ameublie à la herse devrait être en bon état pour recevoir les arbres.

Si le sous-sol est près de la surface, on fera bien de passer la charrue sous-sol après la charrue ordinaire afin d'ameublir le sol de 6 à 5 pouces plus profondément que ne l'a fait la première. On a recommandé en ces dernières années de dynamiter le sol avant de planter, mais il n'a pas toujours été prouvé que cette opération était avantageuse. Les sols compacts qui doivent être ameublis pour que les arbres y prennent ,ne sont pas généralement ceux qui conviennent le mieux pour l'établissement d'un verger.

Le gazon labouré en automne, recouvert au printemps d'une bonne couche de fumier de ferme, puis labouré de nouveau et parfaitement ameubli à la herse, devrait être en bon état pour recevoir les arbres. Une très bonne méthode également est d'efouir au printemps une récolte en vert comme le trèfle puis de herser à fond.

QUAND PLANTER.—On peut sans doute planter les pommiers en automne, mais dans la plupart des endroits, et spécialement dans les endroits froids, c'est le commencement du printemps qui est la meilleure époque. Cependant, dans les régions où le printemps vient très tard, et où la terre est bien recouverte de neige en hiver, la plantation d'automne, peut donner de meilleurs résultats que la plantation de printemps. De même, lorsqu'il n'y a pas de très longues périodes de grands froids en hiver, la plantation d'automne peut réussir aussi bien que la plantation de printemps.

Un des avantages de l'automne, c'est que l'on a plus de temps à cette époque pour faire la plantation qu'au printemps. Les arbres qui sont plantés au commencement de l'automne émettent quelques racines et sont en bon état pour affronter l'hiver, mais lorsqu'on commande ces arbres chez les pépiniéristes, on les reçoit généralement assez tard, et si on les plante tard, on court le risque d'en voir périr un bon nombre, quoique ceci ne se produise pas toujours. Il y a plusieurs autres causes d'échec. Par exemple, les arbres de pépinières que l'on enlève de bonne heure pour les planter en automne, n'ont pas toujours le bois suffisamment aoûté et ce bois meurt, surtout dans les climats froids. De même, quand les racines ne sont pas en contact intime avec le sol et que les arbres ne sont pas bien chargés de sève, ceux-ci se dessèchent pendant l'hiver et meurent. Très souvent, pour commencer, l'automne est sec, ce qui réduit encore beaucoup les chances de succès. Souvent enfin, lorsque la terre n'a pas été parfaitement préparée, que l'on n'a creusé que des trous insuffisants pour recevoir les arbres, l'eau de la pluie remplit ces trous et n'en sort plus. Elle s'y accumule, sature le sol autour des racines, puis elle gèle et soulève les arbres. Si l'on ne s'aperçoit pas de cet accident à temps et que l'on n'ait pas soin de rabaisser ces arbres au printemps, il peut se faire qu'ils ne profitent jamais bien.

Au contraire, les arbres plantés au printemps se trouvent dans les conditions les plus favorables pour se remettre à pousser. Il faut toujours avoir soin de les planter à bonne époque, avant que la végétation se réveille et dès que le sol est en état d'être travaillé. Comme il est extrêmement important que les pommiers soient plantés de bonne heure, et comme il est bien difficile de les avoir aussitôt qu'on le voudrait lorsqu'on les commande chez un pépiniériste, un bon système est de les faire venir en automne et de les mettre en jauge jusqu'au printemps; on les a ainsi sous la main, prêts à être employés au premier moment. On choisit pour les mettre en jauge un endroit bien égoutté, à l'abri des ravages des souris et où ils sont bien recouverts de neige pendant l'hiver. On creuse une tranchée assez profonde pour que les racines soient bien recouvertes de terre. Après avoir enlevé toutes les racines cassées, on place les arbres en une seule couche, en une position inclinée de façon à ce que les sommets touchent presque le sol, et on recouvre bien avec de la terre les racines et la moitié ou plus du tronc; il faut avoir soin de bien faire entrer la terre parmi les racines.

Dans un endroit exposé, et quand le sol est bien égoutté, on peut recouvrir ces arbres entièrement.

A Suivre

Insectes nuisibles aux légumes

Dans ce court article, nous ne pouvons mentionner que les principaux insectes nuisibles aux plantes de nos jardins-légumiers et indiquer brièvement les remèdes qu'il importe de leur administrer; des renseignements complets sur ce sujet seront bientôt publiés sous forme de bulletin.

VERS GRIS ET SAUTERELLES

Les premiers se cachent le jour et sortent la nuit venue pour couper près du sol les jeunes plantes, causant ainsi, et rapidement, des dégâts considérables. Les sauterelles apparaissent quelquefois en nombre incalculable dans les jardins, mangeant avec avidité, pendant le jour, les feuilles de plusieurs légumes. On combat avec succès ces deux sortes d'insectes en distribuant sur le sol un appât préparé de la manière suivante: 20 livres de son ou de gru mélangé avec 1 livre de vert de Paris; 1 pot ou 1 gallon de mélasse commune diluée dans 3 gallons d'eau; on humecte ensuite parfaitement avec cette eau sucrée le son empoisonné. Pour les vers gris, on sème cette pâtée le soir; pour les sauterelles, de très bonne heure le matin en ajoutant à la préparation le jus et la pulpe de 3 oranges ou citrons. On renouvelle l'application deux ou trois fois, si nécessaire.

VERS BLANCS ET TAUPINS

Les gros vers recourbés, blanchâtres, et à tête brune que l'on trouve en bêchant le sol sont appelés vers blancs; ils mangent les racines des plantes et nuisent fort aux cultures. Les taupins sont des vers bruns, longs, minces, durs qui causent des dommages fort appréciables en creusant les légumes-racines, tels que pommes de terre, navets, cèleri, etc. Seules des mesures préventives permettent de contrôler ces dangereux habitants du sol: rotation, labour d'automne, destruction des déchets de la végétation; les porcs et les volailles en détruisent un grand nombre, si on les met dans les limites du jardin pendant quelque temps.

PIERIDE DU CHOU

On appelle de ce nom les chenilles vertes qui dévorent les feuilles des choux et dont les papillons jaunes ou blancs voltigent tout l'été autour du potager. Ce très ennuyeux insecte est efficacement combattu avec une solution d'arséniate de plomb: 2 lbs de ce poison en poudre ou 4 livres en pâte pour 40 gallons d'eau. Comme les feuilles du chou sont cireuses, la solution empoisonnée n'adhère pas, ne colle pas et s'accumule au bas des feuilles. Pour obvier à cet inconvénient il faut ajouter à l'eau une sorte de glu qui s'attachera aux feuilles. La préparation en est fort simple: faire bouillir pendant une heure dans 1 gallon d'eau 2 livres de résine et 1 livre de sel de soude;le liquide gluant qui en résulte est versé dans les 40 gallons de solution empoisonnée, et le tout brassé énergiquement. On applique au besoin.

MOUCHE DU CHOU

Voici un insecte minuscule, mais beaucoup plus ennuyeux souvent que la piéride. La mouche pond ses œufs tout près de la jeune tige du chou; les petits vers blancs qui en éclosent pénètrent dans le sol et parviennent jusqu'aux racines qui deviennent leurs victimes. Le meilleur moyen de lutter contre cet insecte consiste à empêcher la femelle de pondre autour des plants. Il suffit pour cela, lors de la transplantation en pleine terre, de mettre autour de la tige et à plat sur le sol une rondelle de papier goudronné entrouverte au milieu pour laisser passer la tige. La largeur de la rondelle est d'environ 2 ou 3 pouces.

Il est essentiel que les côtés de l'ouverture centrale s'adaptent parfaitement à la base de la plante; s'il y a le moindre orifice, la mouche en profitera pour y pondre ses œufs et le succès sera compromis.

MOUCHE A CAROTTE

L'an dernier, plusieurs jardiniers ont eu à se plaindre de cet insecte; de belles plantations de carottes et de panais ont gravement souffert de ses attaques. Le petit ver de la mouche ronge la racine des jeunes carottes; après quelques jours les feuilles jaunissent et la plante meurt. En retardant la date des semis, on évite souvent ce fléau. Traiter les plants avec une émulsion de pétrole donne de bons résultats. Cet insecticide se prépare comme suit: mélanger ensemble 1 pinte de pétrole (huile de charbon) et une demi-livre de farine, ajouter ensuite 2 gallons d'eau et brasser énergiquement pendant 5 minutes. On arrose les carottes avec cette préparation toutes les semaines à partir de l'époque où on commence à les éclaircir.

CHRYSOMELE DE LA POMME DE TERRE (BETE A PATATE)

Cet insecte est trop connu et il nous a déjà coûté trop cher pour qu'il soit nécessaire de le présenter au public; mais il faudrait que tous ceux qui cultivent des pommes de terre appliquent dès l'apparition des premiers insectes une des solutions suivantes: 2 livres d'arséniate de plomb sec ou 4 livres en pâte, ou encore 8 onces de vert de Paris mélangés avec 1½ lb d'arséniate de plomb; dans chaque cas, diluer le poison dans 40 gallons d'eau. On renouvelle les mêmes pulvérisations tous les 10 ou 15 jours, selon l'intensité du fléau.

MOUCHE DE L'OIGNON

Le petit vers de cette mouche perce le bulbe ou l'oignon lui-même

(*Suite à la page 7*)



Etes-vous en peine ?

Gageons que vous ne savez pas où aller, en ces temps où tout est si cher, pour vous acheter un bon cheval, à d'excellentes conditions !

Hé! adressez-vous donc au soussigné, si vous désirez vous procurer un bon cheval de voiture ou de trait, par voie d'achat ou d'échange.

Venez aux renseignements.

EDMOND DUFOUR,
Hôtel Bellevue
Chicoutimi.

J.N.O

Ferme à vendre

Une belle terre en culture, avec bâtisses et dépendances, située entre les 4- et 5e rang, à Saint-Nazaire (rang de l'église) est à vendre à bonnes conditions pour un acheteur sérieux.

S'adresser à
ABRAHAM FORTIN,
St-Nazaire.

1 fs 5 sept. D. 835

TERRES A VENDRE

J'offre en vente des fermes avec ou sans roulant, situées dans les meilleures paroisses du comté Chicoutimi, aussi des moulins à scie, boutiques de forge, fromageries, maisons privées, etc ; je dispose actuellement d'un choix considérable et varié de belles fermes pouvant satisfaire tous les goûts et toutes les bourses.

Cultivateur moi-même depuis plusieurs années je connais la valeur des terres et par mon organisation je puis donner la plus entière satisfaction aux acheteurs comme aux vendeurs qui s'adresseront à moi. Je répondrai immédiatement à toute demande de renseignements par malle ou téléphone et mon automobile est à la disposition des intéressés.

Je sollicite votre bienveillant encouragement.

Téléphones Dubuc et Centre.

S'adresser à
J.-EDGAR TREMBLAY,
Jonquière.

j.n.o. D. 790

TERRES A VENDRE

Dans le 9e rang de Saint-Honoré, Canton Tremblay, les lots nos 63 et 64, comprenant près de 50 âcres en terre à la charrue, et 50 âcres additionnelles très bien brûlées et prêtes à être mises en complet défrichement.

A deux milles de l'église de Saint-Honoré, et à proximité des terres achetées par M. Pitre Gaudreau des MM. Petit.

S'adresser à
V.-NAP. TREMBLAY,
Percepteur
Chicoutimi.

J.N.O. D772

FERME A VENDRE

A JONQUIERE

Belle ferme de 200 acres à vendre avec le roulant complet, bien située et à des conditions très avantageuses pour un prompt acheteur.

J.-E. BERGERON,
Jonquière.

J.N.O. 27 juin D. 768

Terre à vendre

Une terre dans le rang Ste-Famille. Terrain plat et de première classe avec pouvoir d'eau et petit roulant, bonne maison et bonne grange couverte en tôle; l'aqueduc passera dans le rang sous peu: contenance de 102 acres.

Autre terre de 300 acres. Belle terre avec grange et étable neuves, maison en brique, et tous les instruments agricoles et le roulant, consistant en 24 vaches à lait, 9 taures de deux ans, 12 taures de 1½ an, 12 veaux, 7 vieux cochons et 12 jeunes.

S'adresser à
Thomas Côté,
Laterrière.
ou Ag. Lepage,
Hébertville station.

J.N.O. D. 782.

A l'exception d'une petite banque de l'Ouest, toutes les banques à charte du Canada sont maintenant représentées à Montréal, du fait que la banque d'Hamilton vient d'y créer une succursale. Les unes y ont leur bureau-chef, d'autres une ou plusieurs succursales.

* * *

Le gouvernement du Manitoba a cette année jusqu'à date, avancé $180,000. aux fermiers pour l'achat d'animaux destinés à l'élevage ou à l'engrais. Les fermiers paient comptant le quart du prix des animaux et la balance en billets payables en automne.

Le 22me bataillon à Courcelette

Notre nouvelle édition de notre fameux tableau de guerre dédié à l'honneur, à la gloire et à l'effort des troupes canadiennes-françaises sur les champs de batailles en Europe est maintenant sur le marché pour la première fois. Le titre de ce tableau est "La charge Victorieuse du 22ème bataillon à la bataille de Courcelette". Dimension du tableau 22 x 28 pouces, fini en neuf couleurs à l'huile, une exacte reproduction de la peinture à l'huile originale par E.-P. Gartlain. Il est fait sur riche papier pesant à trois plis avec couche superposée de façon à combiner la qualité et la quantité. Sur réception de la somme de $1.00 nous enverrons le tableau à n'importe quel endroit du Canada ou des Etats-Unis. Agents demandés dans toutes les villes, cités et villages. Adresse: Harrington & Barrett, éditeurs, 46 rue St-Alexandre, Montréal, Qué.

4 fois, 29 août-19 sept. D831

Lisez toutes les pages du "Progrès du Saguenay", elles sont intéressantes.

AMENDEMENT, ENGRAIS ET REMEDE

MARQUE DE COMMERCE ENREGISTRÉE — CALCO — CARBONATE DE CALCIUM

Extrait d'analyses

CHIMIQUE :

Carbonate de Calcium	98.41%
Insoluble dans l'acide (sable, argile)	66%
Oxyde de fer et alumine	80%
Carbonate de magnésium	13%
	100.00%

PHYSIQUE :

Quantité passant le tamis de 100 mailles au pouce	99.59%

"CALCO" comme amendement

La texture du sol est très favorablement affectée par l'application de "Calco." Les terres fortes deviennent plus poreuses et plus facilement perméables par l'air et par l'eau.

La condition physique des terrains sablonneux est aussi fort avantageusement améliorée par l'addition de calcaire : la chaux leur donne plus de consistance et plus de corps.

"CALCO" comme engrais

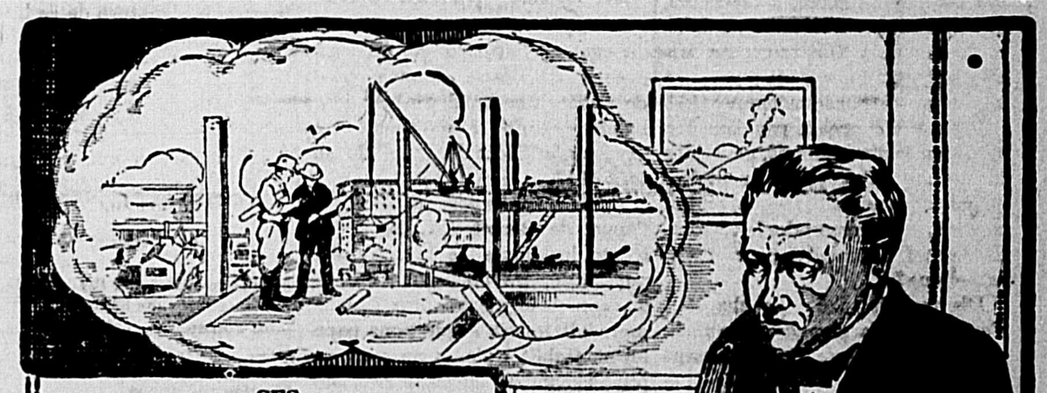
L'introduction du carbonate de calcium dans le sol augmente considérablement la proportion de potasse et d'acide phosphorique solubles, et met de la sorte la terre en meilleur état de servir à l'alimentation des plantes et de produire d'abondantes récoltes.

"CALCO" comme remede

La réaction chimique, entre l'acide de la terre et le calcium appliqué, produit un composé neutre qui corrige l'acidité du sol. Les principes ferrugineux nuisibles, qui s'y trouvent, sont transformés, sous l'influence du calcaire, en composés inoffensifs et le sol est conséquemment rendu apte à la végétation des plantes.

Tout renseignement sur demande par
DESCHAMBAULT QUARRY CORPORATION
52 rue St-Paul, Quebec.

Coté, Boivin & Cie, Inc.
DISTRIBUTEURS EN GROS.
CHICOUTIMI. - ROBERVAL.



SES

Ambitions

A qui n'arrive-t-il pas de laisser l'ouvrage un moment et de lâcher la bride à son imagination, de laisser la pensée, lasse des réalités, se promener dans le pays des choses qui auraient du — auraient pu être. Ces rêveries nous font rentrer en nous-mêmes et nous font souvent changer de route avant qu'il soit trop tard.

Cet homme dont le rêve était de devenir un ingénieur célèbre, un maître de l'industrie, de savoir, de réussir, d'accumuler, a vu, faute de santé, toutes ses ambitions, tous ses projets s'écrouler comme un château de cartes.

Dévoré par l'amour de l'étude, épuisé par un travail intellectuel au dessus de ses forces, il est abattu, ruiné.

Avant quarante ans, il est usé, sa vie n'est plus qu'une fièvre, ses ambitions qu'un rêve, il ne faudra plus qu'un souffle pour briser sa frêle constitution au moment même où il croyait mettre en exécution ses beaux projets, récolter les fruits de ses durs labeurs.



Il a tout appris—il n'a pas appris à soigner son corps. Il croyait pouvoir vaincre sa maladie sans aide—la maladie l'a vaincu.

Vous qui faites ces beaux rêves pour l'avenir, qui voyez déjà sourire la fortune, mais qui commencez à sentir les effets du surmenage mental et physique, allez-vous compromettre votre avenir, voir s'écrouler vos beaux projets, en ne vous soignant pas à temps ? Arrêtez—considérez un moment quels seront les résultats de cette négligence—considérez ce que l'existence vous réserve si la santé, la force, l'énergie viennent à vous faire défaut. Vous ne pouvez pas toujours dépenser et toujours avoir — vos succès vous ont coûté cher en force, énergie et vitalité—vous avez même dépensé votre réserve—si vous continuez, c'est la faillite.

Commencez donc dès aujourd'hui à réparer les dégats causés à votre système par le surmenage, purifiez, enrichissez ce merveilleux liquide qu'est votre sang. Jetez les bases de ce fonds de réserve de force et d'énergie qui servira à combler le déficit que pourra causer le surcroit de travail ou la maladie et pour cela employez régulièrement le célèbre

Vin St-Michel

le plus puissant tonique naturel, et alors vous pourrez continuer sans crainte, sans défaillance la route de la vie et atteindre le but que vous rêvez — le succès. Le Vin St-Michel est un vin pur, délicieux, réconfortant fait avec des raisins de choix provenant du domaine de St-Michel et reconnu par les sommités médicales comme riche en fer, en tanin et en sels essentiels à la vie — employez-le régulièrement, la cure se fera agréablement et sûrement.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, St-Paul Ouest, Montréal
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass., (Agents pour les Etats-Unis.)

PLUS DE MAUX DE TETE NERVEUX

Depuis qu'elle a pris "FRUIT-A-TIVES" le célèbre Remède aux Fruits.



MELLE ANNIE WARD

112 rue Hazen, St. Jean, N.B.

Je suis heureuse de vous dire tous les bons résultats que j'ai retirés de votre remède 'Fruit-a-tives'. Pendant des années, j'ai souffert terriblement de *maux de tête nerveux et de la constipation*. J'ai essayé tout, et consulté les docteurs; mais rien semblait ne me soulager, jusqu'à ce que j'eusse essayé 'Fruit-a-tives'.

J'ai été complètement guérie après en avoir pris plusieurs boîtes, et depuis je me porte comme un charme.

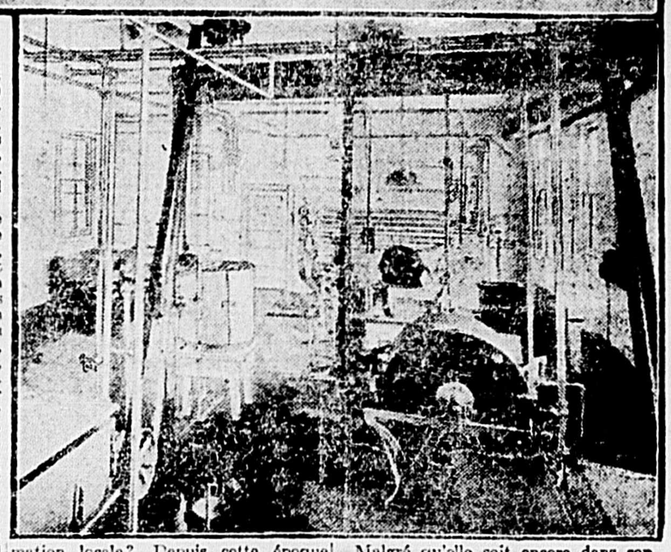
MELLE ANNIE WARD.

"Fruit-a-tives" est un produit de jus de fruits frais, concentrés et dont la force est augmentée, combinés avec les meilleurs toniques, et constitue une médecine positive et certaine pour les maux de tête et la constipation.

50c. la boîte, 6 pour $2.50, boîte d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens ou Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

L'INDUSTRIE LAITIERE AU MANITOBA





LE Manitoba exportera probablement cette année pour plus de $1,000,000 de beurre, une quantité considérable pour cette province de l'Ouest, si l'on considère qu'il y a quelques années, elle devait importer pour sa propre consommation une certaine quantité de ce produit de la ferme, si essentiel à l'alimentation.

Les progrès de l'industrie laitière ont été rapides dans la plus ancienne des provinces des prairies; en 1916, les producteurs exportaient seulement 53 wagons de beurre, tandis que l'an dernier, le total se chiffrait à 96 wagons et jusqu'au commencement de juin de cette année, quand la saison du pâturage faisait à peine de commencer, on avait déjà expédié vers l'extérieur, 56 wagons de la précieuse substance. Ce chiffre correspond à 25 wagons pour la même période l'an dernier. Le beurre est mis en boîtes de 56 livres chacune et 400 de ces boîtes suffisent au chargement d'un wagon, de sorte qu'aux prix actuels, ce chargement vaut approximativement une dizaine de milliers de piastres. Tout indique que ces exportations vont se continuer et même augmenter graduellement jusqu'à la fin de l'année. Le beurre est d'abord expédié à Montréal et là, on le charge dans des navires qui le portent en Europe, où il va grossir la quantité d'approvisionnements fournis aux nations alliées par les autres parties du Dominion.

La fabrication du fromage fait aussi de rapides progrès au Manitoba. N'est-ce pas en 1916, qu'une cinquantaine de wagons de fromage furent importés dans cette province pour la consommation locale? Depuis cette époque rapprochée, la production des fromageries manitobaines a augmenté continuellement et cette année, pour la première fois dans l'histoire de la province, on a pu, après avoir rempli toutes les commandes intérieures, en charger un wagon pour l'exportation. Cette consignation a quitté Winnipeg il y a quelques jours, en route pour Montréal où elle sera examinée et expédiée outre-mer.

Malgré qu'elle soit encore dans son enfance et que le champ d'expansion soit encore très vaste, l'industrie laitière a fait des progrès considérables dans l'Ouest canadien depuis quelques années et c'est l'intention des fabricants de maintenir la qualité de leur production. La demande qu'il existe déjà pour le fromage et le beurre des provinces des prairies est une preuve que les efforts faits en ce sens sont pleinement appréciés.

Pour l'école



C'EST LE TEMPS D'Y PENSER

Dans quelques jours, vous aurez tout à faire, les courses deviendront nerveuses et vous manquerez de précision dans vos achats.

Par ces temps d'économie si nécessaire, il ne faut rien négliger pour arriver à joindre les deux bouts.

La très bonne manière d'agir vite et bien, c'est de vous adresser, du même coup, où vous êtes certain de trouver tout ce dont vous avez besoin.

QUE VOUS FAUT-IL?

Fournitures de classe: sacs d'école, papeteries, crayons, plumes, encre, etc.

Costumes pour le couvent et costumes ordinaires pour fillettes, chaussures, coiffures, sous-vêtements, tricots, bas, gants et le reste.

Pour les garçons, complets de tweed ou de serge, selon le cas. Tuniques pour collégiens et séminaristes, casquettes de costumes, valises, porte-habit, sacs de voyage, trousses complètes ou accessoires séparés, tels que brosses, peignes, porte-savon, balais.

Quel que soit l'article de vos désirs, vous le trouverez chez

L.-H. CARRIER, Limitée

Rue Racine, Chicoutimi.

Au soldat en consigne

"DIS TON CHAPELET"

As-tu un chapelet? Non? Alors dis-le à ton aumônier, il t'en donnera un. Ou bien écris à ta mère, à ton curé, à ta fiancée, à tes sœurs, et tu seras servi. Si tu le perds en route ou en escouant ta capote, fais comme quand tu perds ta pipe... et vite un autre, par le même procédé.

Porte ton chapelet, pas dans ton sac, tu ne le dirais jamais, mais dans ta poche. Il tombera peut-être quand tu prendras ta blague, ou ton couteau, et les camarades le verront. Et après? Aurais-tu peur d'être catholique?

Dis ton chapelet. Le chapelet, c'est comme la grenade et le fusil, si on le porte... c'est pour s'en servir.

Dis ton chapelet, à l'église, avec les autres, ou tout seul.

Dis ton chapelet quand tu es de garde et que les heures sont longues; ça ne t'empêchera pas d'ouvrir l'œil et d'avoir l'oreille au guet.

Dis ton chapelet quand tu as le "cafard" et que tu rêves à ta payse. Là-bas, chaque soir, la mère et les frères à genoux disent ensemble un peu de chapelet pour toi. Fais comme eux, ça te donnera du cœur.

Dis ton chapelet, c'est chose si simple! C'est la prière la plus facile et la plus douce: tu parles à la Mère du ciel; tu lui rappelles ses vertus, sa puissance et sa bonté; tu lui dis de veiller sur toi, sur ton âme et sur ton cœur.

Dis ton chapelet pour les camarades qui sont aux tranchées; pour les blessés qui souffrent, pour les morts qui ont paru ce jour-là devant Dieu, pour ton pays, afin qu'il sorte de l'épreuve glorieux et meilleur.

Dis ton chapelet tous les jours.

La paix pontificale

Sous ce titre, Mgr Touchet, évêque d'Orléans, France, vient de publier une brochure très documentée et de raisonnement très serré sur la "Note du Pape" du 1e août 1917.

Après avoir exposé la teneur de l'appel de Benoit XV, les fondements juridiques de la médiation pontificale, les bienfaits du Pape au cours de la guerre, Mgr Touchet reproduit les six suggestions papales et établit qu'elles ne sont pas pro-allemandes. Il esquisse ensuite le système du Saint-Père pour la paix durable, les résultats de son appel, et il conclut en montrant la grandeur d'âme de Benoit XV.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en extrayant de cette brochure le passage consacré au *système pontifical de la paix durable*.

Il était indispensable que le Saint-Père, lui aussi, rédigeât son projet. Ça été fait.

Il est exposé en abrégé dans un article de l'*Observatore romano*, du 27 octobre 1917, et dans une lettre du Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté à Mgr Chesnelong, archevêque de Sens, du 7 de ce même mois.

Ce qui est mieux encore, c'est de la recueillir des lèvres de Son Em. le cardinal Gasparri en conversation privée. Accoutumé par ses longs et magnifiques travaux aux codifications dont la forme impérieusement précise va bien à son génie romain, il réduit d'habitude le système en articles. "Avant tout, et par-dessus tout, dit-il:

L'article premier du traité de paix devrait être celui-ci: à partir du jour de la signature de ce traité, la conscription militaire est abolie dans tous les Etats signataires.

Art. II.—Chaque Etat ne conserve que les troupes indispensables à sa sécurité intérieure.

Art. III.—Il n'appartient à aucun Souverain ou Président de République de déclarer la guerre. Cette faculté est réservée au peuple par référendum, ou tout au moins aux Parlements.

Le Secrétaire d'Etat en arrive ensuite au tribunal arbitral, comme le président Wilson. Mais il se garde de proposer le même genre de sanction que lui. Pas d'armée internationale usant la substance des peuples. Donc.

Art. IV.—Un tribunal arbitral est accepté et constitué par les nations civilisées, afin de connaître les conflits qui mettraient leur paix en péril; et elles s'engagent à accepter ses sentences.

Art. V.—Tout peuple qui tentera d'établir la conscription chez lui, ou déclinera les compétences du tribunal arbitral, devra être mis au ban des Nations civilisées, "boycotté", portent les textes. C'est-à-dire qui lui sera fermé tout accès aux finances, au commerce, à l'industrie, aux ports, etc.....des autres pays.

Art. VI—Toutes les Nations civilisées sont invitées au Congrès.

Ayant exposé ses vues l'Eminentissime Gasparri pose des questions.

—Pensez-vous que sans conscription un peuple puisse faire la guerre moderne, la guerre qui met en mouvement tant de services?

Si votre réponse tarde, immédiatement il accentue:

—Voyez: l'Angleterre et l'Amérique avaient bien des troupes d'ordre intérieur; voire, la première, des troupes coloniales. Avec ses contingents elles n'ont pu se jeter sérieusement au milieu de l'incendie: il leur a fallu la conscription. Puis, remarquez la seconde condition que nous introduisons: ce sont ou les peuples par référendum ou les Parlements qui seraient seuls chargés constitutionnellement de déclarer la guerre. La déclareront-ils jamais? S'ils avaient été chargés de la déclarer en 1914, l'auraient-ils déclarée? Non, n'en doutez pas. Les Parlements ont voté les crédits pour la soutenir; il le fallait bien. Le vin était tiré; il fallait le boire—Ce n'est pas eux qui auraient mis en perce le funeste tonneau.

—Mais, Eminence, les Prussiens, après Iéna, furent condamnés par Napoléon à ne plus avoir d'armée. Cela ne les empêcha pas de préparer secrètement celle qui marcha contre nous, sept années plus tard. Qui nous assure que certains peuples ne feront pas de conscription cachée, ou l'on ne sait quoi d'analogue?

—D'abord, au moment dont vous parlez, il n'y avait pas de Parlement en Prusse. Aujourd'hui, c'est le Parlement qui devrait rétablir la conscription une fois supprimée, ce que, certainement, avec le vent démocratique qui souffle et qui soufflera bien plus fort après la guerre, il ne fera pas. Donc la situation est changée. La seule question financière présenterait de grosses difficultés. Puis, qu'est-ce qui peut demeurer mystérieux encore des préparatifs militaires? Quelques détails, oui. Mais, le gros, la masse, non. Quelles grandes usines peuvent rester mystérieuses? Quels emmagasinements considérables? Enfin, si Napoléon avait eu les moyens actuels de pénétration: télégraphes, chemins de fer, presse aux aguets, il n'aurait pas été trompé, il aurait vu. Présentement, toute préparation militaire notable serait connue des ambassadeurs, connue des correspondants étrangers de journaux; connue même de tant de peuples aiguillonnées par l'intérêt qu'ils auraient à savoir. Et alors joueraient les articles défensifs.

—Votre Eminence est-elle certaine que la Mittel-Europa accepterait la suppression de la conscription: le droit de guerre dévolu aux Parlements, etc...?

—Nous n'en savons rien, mais le refus mettrait le tort de son côté.

—Mais comment recruterez-vous *l'armée de l'ordre* dans chaque Etat?

—Payez bien les soldats; vous en aurez le nombre nécessaire.

—Ne vaudrait-il pas mieux avoir une conscription avec levées restreintes?

—Non ce serait ouvrir la porte à la fraude...

—(*Les Nouvelles Religieuses.*)

"Gesta Dei per Francos".

Le Marché

(29 août)

GRAINS ET ISSUES DE BLE		
	(Gros)	
Avoine ordinaire 34 lbs.	1 05	1 07
Avoine roulée sac 80 lbs.		4 95
Son, tonne... très rare		42 00
Gru, tonne		50 00
Moulée pure tonne,		65 00
Moulée mélangée		55 00
Blé à volaille par 100 lbs		3 85
Barley		6 25
Pois par 100 lbs		6 00
Sarrazin		2 35
Blé d'inde		3 50
Riz ordinaire		9 90
FARINE: (Gros)		
Farine étalon, 2 sacs		11 40
Farine de blé-d'inde pour engrais	3 60	4 50
PROVISIONS (Gros)		
Bœuf salé mess 200 brl.	40 00	
Lard short cut brl.	57 00	
Lard clear Back manque		
Clearfat	55 00	
Bean pork	52 00	
Saindoux pur lard 20 lbs.	6 20	
Saindoux petit paquet.	32 1-2	
Saindoux composé 20 lbs	0 00	5 40
Petit paquetage	27 1-2	28 1-2
Petits Jambons	00 37	38
Gros Jambons	00 35	
Pic-Nics	00 38	
Bacon	00 40	
PRODUITS DE LA FERME		
(Volailles vivantes)		
Poules no 1		00 30
Lard:		
Vieux porcs	20	22
Jeunes porcs de 100 a 200 lbs	25 a 25½	
Porcs a bacon		.26
Beurre		
Pasteurisé, lbs		0 48
Crêmeries choix lbs		0 40
Oléomagarine		0 35
Fromage: : (détail)		
Coloré, vieux.. rare	0 25	
Fromage Oka		0 41
OEUFS		
Oeufs très frais	0 50	

Sucre d'érable	Montréal	Chicout
Sucre d'érable, liv		26
Sirop d'érable, gal.		2 25
Sucre granulé gr		45
Sucre jaune, gr		85
Sirop L..rbades		
Sirop sucre Ren		
Sirop table Ren		50

FEVES		
Blanches triées pr 60 lbs	0 00	9 00
FRUITS ET LEGUMES		
Bananes régime		4 00
Choux, la douzaine		2 00
Oignons la poche 100 lbs		6 25
Oranges Californie		9 00
Patates nouvelles le baril		8 00
Citrons		11 00
Poisson frais		
Ouananiche		25
Doré		15
Truites		25
Saumon		20 25
En boîtes : (gros)		
Saumon rouge		3 50
Saumon rose		2 80
Saumon blanc		2 30
Tomates	2 60	
Blé-d'inde	2 50	
Pois	1 90	
Fèves	2 00	
Confitures Reno douz	$3.75	
Fourrages :		
Foin pressé 100 bottes	12 00	15 00
Paille pressée tonne	3 00	4 00
Laine :		
Lavée No 1		0 92
Non lavée No 1		0 70

Le marché parait plus faible pour la laine non lavée. Les manufacturiers canadiens semblent bien approvisionnés.

PEAUX		
A Quebec le 1er juillet		
Peaux de bœufs	22	24
Peaux de moutons		3 00
Peaux de veaux de lait la livre		0 48
Peaux de chevaux	6 00	7 00
Peaux d'agneaux	25	1 00

Les peaux de boeufs sont rares

La Société Coopérative agricole des fromagiers de Québec, rue Williams 57, Montréal, vend les peaux avantageusement pour ses membres. Les cultivateurs trouveraient profit à écrire.

PELLETERIES		
Castor	6 00	8 00
Rat musqué	0 80	1 00
Vison, foncé	7 00	10 00
Martre	10 00	30 00
Renard rouge,	12 00	18 00
Renard argenté	100 00	500 00
Renard croisé	25 00	75 00
Pecan,	15 00	25 00
Loup-cervier,	15 00	20 00
dour et qualité	5 00	7 00
Ours noir,	8 00	12 00
Belette	0 40	0 75
Loutre	12 00	30 00
Bête puante		1 00

Les pelleteries qui ne sont pas de saison ne peuvent être mises sur le marché, les inspecteurs refusant de les accepter et la loi n'en permettant pas la vente.

NOTES

Les exportations de pulpe et de papier canadiens se montent annuellement à $60,000,000, soit environ $200,000, pour chaque jour ouvrable de l'année.

* * *

Dix-sept wagons de laine évalués à plus de $224,000 ont été expédiés par la section coopérative du Département provincial de l'Agriculture de Saskatoon, soit une augmentation de 170,000 livres depuis l'année dernière.

* * *

Le Département des Finances d'Ottawa, agissant comme représentant du gouvernement impérial et de la Banque d'Angleterre, a reçu depuis le début de la guerre en or monnayé ou en lingot, une valeur représentant $1,300,000,000.

* * *

D'après des rapports reçus d'Espagne, la gazoline fait complètement défaut dans ce pays et l'on y emploie un substitut qui se paie $3.00 le gallon.

* * *

Grâce à de nombreux exercices et à une bonne instruction sur les manières de combattre le feu et à l'emploi d'appareils modernes d'extinction, les employés du réseau de

Abonnez-vous au "Progrès"



Nous sommes les seuls agents à Chicoutimi, de The House of Hobberlins, fabricants de vêtements faits sur mesures. — Venez nous voir avant d'aller ailleurs, nous avons des modèles pour tous les goûts et à la portée de toutes les bourses.

AG. LEPAGE

RUE RACINE - - CHICOUTIMI

COTÉ, BOIVIN & Cie,

(ENREGISTREE)

CHICOUTIMI :-: ROBERVAL

IMPORTATEURS

De quincaillerie, ferronnerie, matériaux de construction, etc., etc.

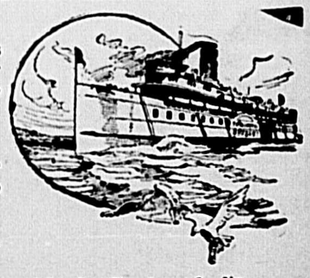
MARCHANDS EN GROS

De provisions, grains, graines de semence et autres, épicerie, tabacs, cigares et cigarettes, bonbons, sucre, farine blé-d'Inde, avoine, moulée, son, etc. Charbon anthracite et à vapeur.

NOUS SOLLICITONS VOS COMMANDES

VOYAGEZ PAR EAU

Que vous voyagiez pour vos affaires ou pour votre plaisir prenez le bateau. C'est la voie du véritable confort.



LIGNE

QUEBEC-MONTREAL

Tous les jours, dimanche compris.

LIGNE

QUEBEC-SAGUENAY

Les bateaux quittent Chicoutimi les lundis et vendredis. Le steamer "Saguenay" quitte la Baie des Ha! Ha! les jeudis et les dimanches.

Ligne MONTREAL-TORONTO

SERVICE QUOTIDIEN

Pour plus amples informations adressez-vous aux bureaux de la

CANADA S. S. LINES, rue Dalhousie, Québec

D. 715 21 juin J.n.o.

TABAC A CHIQUER

COPENHAGEN

L'usage du tabac à chiquer Copenhagen diffère entièrement du tabac à chiquer sous sa forme ordinaire.

Prenez-en une petite pincée pour commencer, placez-la entre la lèvre inférieure et la gencive, au milieu.

Ensuite, vous pouvez augmenter la quantité graduellement jusqu'à ce que le goût soit aussi prononcé que vous le désirez.

Le Tabac à chiquer Copenhagen étant granulé, produit son effet immédiatement par le fait même.

Par conséquent, une pincée vous suffira pour en apprécier la saveur et durera longtemps; ce qui démontre que le tabac à chiquer Copenhagen est économique et de qualité supérieure.

Insectes nuisibles aux légumes

MOUCHE DE L'OIGNON

(*Suite à la page* 5)

me; les œufs sont déposés sur les feuilles. Ne pouvant détruire les vers, il faut s'attaquer aux œufs et si on réussit à les empêcher d'éclore on empêche par le fait même tout dégât sur la plante. Voici un remède qui a donné d'excellents résultats: faire dissoudre dans un gallon d'eau bouillante 5 grammes ou 1-5 d'once d'arséniate de soude commerciale avec une chopine de mélasse commune; à l'aide d'un balai on applique cette composition à grosses gouttes sur les oignons, une fois par semaine.

BRUCHE DU POIS ET DU HARICOT (FEVE)

Les bruches creusent les gousses, pénètrent dans les graines, passent l'hiver dans les greniers pour n'éclore qu'au printemps. On les transporte en terre avec les graines contaminées; ils en sortiront pour aller ravager les jeunes plantes saines. Il importe donc de ne semer que des graines de premier choix. Pour tuer les insectes qu'elles peuvent contenir, il faut les fumiger après la récolte de préférence, sinon au printemps, de la manière suivante: dans un baril bien étanche, on dépose les graines à semer, puis on verse dessus 3 onces de bisulfure de carbone (quantité suffisante pour 5 minots). On ferme le baril avec un couvercle qui s'ajuste bien ou avec des poches légèrement mouillées, afin que les vapeurs dégagées par la bisulfiure ne s'échappent pas au dehors. Le procédé dure 48 heures.

Nous pourrions facilement allonger cette liste d'insectes et de remèdes; qu'il suffise d'ajouter que la prévoyance constitue un élement important dans la lutte contre les insectes destructeurs, de même que les bons soins de culture et la propreté générale du jardin. Les cultivateurs qui suivront ces conseils n'auront point à s'en repentir; le fait de récolter en plus grandes quantités des légumes parfaitement sains le leur prouvera.

Georges Maheux

—(*Le Journal d'Agriculture.*)

Courrier de la région

A ST-BRUNO

(*Suite de la page* 8)

dernièrement pour Chicoutimi, Jonquière et Laterrière.

M. et Mme Wilfrid Fortin, de Jonquière sont en promenade chez M. Arsène Jauvin.

M. Louis-Philippe Hudon, de Métabetchouan était l'hôte de MM. Thomas-Louis Desbiens et Napoléon Côté, samedi dernier.

MM. Chs Plamondon, inspecteur d'Ecoles, Thomas-Louis Desbiens, percepteur du Revenu provincial, et Théophile Tremblay, cultivateur sont de retour d'un voyage à Roberval et St-Félicien.

Mlles Laura Girard, institutrice de l'Anse St-Jean et Marie Girard, de St-Félicien, étaient en visite chez M. Joseph Girard, fromager, ces jours-ci.

M. et Mme Joseph Michaud, de Roberval, étaient à Saint-Bruno, la semaine dernière.

LA MOISSON

La moisson, qui s'annonce des plus magnifiques dans notre paroisse, nous permet d'espérer que la famine ne nous ménacera pas encore cette année. Grâce aux bonnes théories que le ministre d'agriculture tend à propager de plus en plus dans notre fertile région, et que nos bons cultivateurs s'appliquent à mettre en pratique, nous obtenons d'excellents résultats.

A PROPOS D'ABEILLES

Quelques cultivateurs, désireux de connaître, ont poussé l'audace jusqu'à implanter quelques colonies d'abeilles ici, et sont très satisfaits de leurs petits royaumes, à l'exception de l'un d'eux qui contenait trop de faux-ministres, (bourdons) lesquels coûtaient excessivement cher au trésor. Mais, on y remédia vite en les prenant au piège. Depuis lors, tout va bien.

A ST-GEDEON

INCENDIE

Le 28 août.—Un moulin à scie, appartenant à M. Amédée Girard et situé dans le village, a été complètement détruit par les flammes cette nuit ainsi qu'un hangar appartenant à M. Joseph Simard. Grâce à l'excellent travail du grand nombre d'hommes accourus, une conflagration a été évitée.

CLASSES

Le 3 sept.—Nos classes paroissiales ont ouvert leurs portes ce matin. Nous avons encore cette année, l'avantage d'avoir une école pour les garçons, dirigée par M. l'instituteur Chs-Elie Simard.

DEPART

Le 3 sept.—M. F. Girard et sa famille quittent St-Gédéon aujourd'hui pour aller résider à Chicoutimi. A cette bonne famille nous souhaitons succès et bonheur.

NAISSANCE

LAPOINTE, 28 août.—Marie-Emma-Léonide, fille de Adhémar Lapointe, cultivateur et de Marie Gaudreau. Parrain et marraine: M. et Mme Médard Côté.

DECES

LAVOIE, 23 août.—Almas, enfant de Eugène Lavoie, fromager. Il était âgé de 10 mois.

MARIAGE

Le 2 septembre, M. Onésime Tremblay, fils de M. Thomas Tremblay, cultivateur de Notre-Dame d'Hébertville, avec Mlle Maria Villeneuve, fille de M. Thomas Villeneuve.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux jeunes époux.

ST-ALEXIS

MARIAGE

En l'église de cette paroisse, le 29 août, a eu lieu dans l'après-midi, le mariage de M. Lévis Tremblay, mesureur de bois à la Ha! Ha! Bay Sulphite Co., fils de M. Louis D. Tremblay, cultivateur, avec Mlle Imelda Lajoie, fille de M. Charles Lajoie, capitaine, de St-Fulgence. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé J.-F. Roy, curé de cette paroisse. Pendant la cérémonie nuptiale un magnifique programme de chant fut exécuté sous la direction de MM.J.-O.Drouin M.D., Jos. Racine, Mme A.-C. Martel et Mlle Aline Perron. M. Chs Guay, organiste, a su rendre de jolis morceaux de musique. Après la cérémonie, il y eut réception chez M. Louis-D. Tremblay, père du marié. Les tables étaient magnifiquement décorées et le menu des plus recherché.

Un magnifique programme fut exécuté et l'on s'amusa ferme jusqu'aux petites heures du matin. Les nouveaux époux sont partis pour le bateau *Rochester* pour un voyage de noces. Ils ont reçu de nombreux et riches cadeaux. Nous leur renouvelons nos meilleurs souhaits de bonheur et un heureux voyage.

Un Invité.

BAGUES PERDUES

Deux bagues ont été oubliées, sur le steamer Rochester, dans la chambre no 47 sur l'une des patères (crochets à chapeaux).

Si le voyageur qui occupait cette cabine lors du voyage que ce vapeur a fait à St-Alphonse et à Chicoutimi, le 25 août dernier, a trouvé ces bagues il est prié de les remettre aux bureaux du "Progrès du Saguenay" ou à

M.T.-N. CONNOLLY,
15, rue des Franciscains,
QUEBEC

Une récompense sera donnée.

1 fs D. 840

A MOONBEAM

M. Marc Bergeron ainsi que M. et Mme Joseph Gagnon, de Frederick House, étaient en promenade chez leur frère M. Wilbrod Gagnon, de Moonbeam.

M. Thomas Martel et M. Wilbrod Gagnon de Moonbeam ont fait un heureux voyage de pêche; ils ont pris trente jolis brochets d'un beau poids.

M. et Mme Edgar Tremblay, de St-Félicien, ainsi que Mme Pamphile Tremblay et sa fille Lumina, prenaient le dîner dimanche dernier chez M. Wilbrod Gagnon de Moonbeam.

A CHAMBORD

SEPULTURE

Le 31 août ont eu lieu le service et la sépulture de Stanislas Paradis, fils de feu Etienne Paradis, âgé de 23 ans. Le malheureux s'étant accidentellement tiré une balle près du cœur, la mort fut instantanée.

A cette brave famille si cruellement éprouvée, nous offrons nos vives sympathies.

VA ET VINET

MM. le Dr E. Lamy, le notaire A. Fortin et Dieudonné Laforest sont partis pour Québec dimanche soir.

Mme Dr Lamy est *partie mardi* matin reconduire ses deux ainés au Couvent de la Rivière-à-Pierre. Mme J. Boulianne de Chandler est aussi allée reconduire son jeune fils au même endroit.

Mme Thomas Boivin, marchande, est de retour d'un voyage à Québec et Montréal, où elle était allée visiter les expositions de mode. Elle était accompagnée de sa sœur Mme J. Gauthier.

Mmes J.-A. Blais, Laurent Letourneau et Léon Morin, sont parties cette semaine pour Québec et Montréal.

AU PRESBYTERE

MM. les abbés Onés. Tremblay, aumônier de l'Hôpital de Roberval, et H. Tremblay, aumônier de l'orphelinat de Vauvert, étaient ici cette semaine.

LA RENTREE

Toutes les classes ont ouvert leurs portes lundi et un très grand nombre d'enfants suivent les cours. M. le Curé. au prone, dimanche, a averti les parents d'envoyer tous les enfants dès l'ouverture des classes et de veiller scrupuleusement sur leur conduite, particulièrement à l'église.

ENTENTE

M. Didyme Laforest, maire de Chambord a été appelé pendant la soirée de lundi pour rencontrer le maire de St-Jérôme. La *bac* étant coulé dans la rivière qui sépare ces deux paroisses, ils ont dû s'entendre pour rétablir la traverse le plus tôt possible.

Notes locales

DELEGUES

M. l'abbé J.-C. Tremblay, rédacteur au *Progrès du Saguenay*, ancien aumônier de la F.O.M.N. et MM. Jos. Menard et D. Ouellet, président et secrétaire de la Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord, ont été choisis comme délégués à la convention des Unions Nationales qui sera tenue à Québec, les 31 août, 1er et 2 septembre prochain.

Ces messieurs ont pris passage sur le *Rochester*, vendredi dernier pour Québec.

REMERCIEMENTS

Remerciements à Saint-Antoine de Padoue, pour faveur insigne obtenue avec promesse de faire publier.

EN VILLE

M. Henri Dutil, greffier de la ville de St-Romuald, et Mme Dutil, étaient à Chicoutimi ces jours derniers, les hôtes de M. et Mme J.-H. Dutil.

LECONS DE PIANO

A partir du 1er septembre prochain, Mlle Yvonne Gravel donnera des leçons de piano, chez elle ou à domicile.

Mlle Gravel apportera une attention toute particulière à la préparation des examens pour l'obtention de diplôme de piano, conformément aux règlements de l'Académie de Musique de Québec.

S'adresser chez
Madame Job Blackburn,
Rue Racine.

fs D. 839

M. Johnny Villeneuve, de la Tuque, a passé quelques jours à Chicoutimi par affaires et nous a fait l'honneur d'une visite à nos bureaux.

EXCURSION DE MOISSONNEURS

La Compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien est à organiser une dernière excursion de moissonneurs de Québec pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Cette excursion offrant l'avantage d'un service direct sans changement de voiture entre l'Est et l'Ouest, aura lieu mardi le 10 septembre. Des taux spécialement réduits seront en vigueur, c'est-à-dire $12.00 pour Winnipeg et $18.00 pour le retour en plus d'un tarif d'un demi-sou par mille dans chaque direction au-delà de Winnipeg sur le C.P.R. à l'est de Calgary, Edmonton et McLood. C'est un fait reconnu que les régions traversées par son réseau sont les plus fertiles et conséquemment sont celles qui se ressentent davantage de la râreté des moissonneurs. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus sur demande à tout agent des billets du C.P.R. ou à Chas.-A. Langevin, agent du Trafic-Voyageurs, 30 rue St-Jean et Gare du Palais, Québec.

UNE OCCASION

Vous n'aurez jamais de plus belle occasion de vous procurer une bonne machine à écrire *Smith Premier* à bon marché qu'en vous adressant à M. D.-Gustave Claveau, avenue Bégin.

EXCURSIONNISTES

Quatre-vingts personnes ont pris part à l'excursion organisée par M. Henri Gagnon, de la maison Gaudreau & Gagnon. Toutes se sont embarquées sur le *Rochester*, vendredi dernier, pour aller visiter l'exposition de Québec.

POUR MONTREAL

M. Jean Perron, boulanger, est parti vendredi, par le *Rochester*, pour un voyage à Montréal.

EN VISITE

M. et Mme Lionel Samson, de Notre-Dame de Charny, ainsi que Mlle Blanche-Eva Demers de Monk, sont en visite à Chicoutimi, les hôtes de M. et Mme Edouard Laverdière, pressier au *Progrès du Saguenay*.

M. et Mme Romuald Maltais, et Mlle Annette Jobin, de St-Cœur de Marie, étaient jeudi dernier, en visite chez M. Emile Simard.

EN VACANCES

M. Henri Dumas, sténographe à la Ha ! Ha ! Bay Sulphite Co., de Port-Alfred,est parti vendredi, par le *Rochester*, pour Québec et Montréal, M. Dumas passera quelque temps avec sa famille à St-Norbert, comté d'Arthabaska.

PAR LE "ROCHESTER"

M. Edmond Dufour, fils de M. Juste Dufour, de St-Alexis, a pris le *Rochester*, vendredi pour Québec.

"SMITH-PREMIER"

Une machine à écrire *Smith-Premier*, n'ayant que deux mois d'usage, est à vendre à de bonnes conditions.

S'adresser à M. D.-Gustave Claveau, avenue Bégin.

DE PASSAGE

M. Eloi Perron, professeur, de la Baie St-Paul, était de passage en ville samedi, l'hôte de M. Edm. Côté, en route pour St-Bruno, où il prendra charge de l'école de cet endroit.

POUR MONTREAL

M. L. Brousseau, gérant du *Progrès du Saguenay*, et M. A. Wagner, trésorier du Syndicat des Imprimeurs du Saguenay, sont partis lundi matin par le *Rochester*, pour Montréal.

EN VILLE

M. et Mme Ferdinand Girard, de Bagotville, étaient de passage à Chicoutimi cette semaine et sont passés à nos bureaux.

M. et Mme Bélanger, de Montréal, sont en voyage à Chicoutimi

A VENDRE

Un coffre d'outils d'ouvrier-menuisier, un poele de cuisine, une fournaise, une voiture de bébé pour l'été et une autre pour l'hiver, un berceau sont à vendre à de bonnes conditions.

S'adresser à
Madame Georges Boivin,
Rue Cartier,
Chicoutimi.

5-12 sept. D. 844

UN CHEZ SOI

Veuf, seul, 54 ans, désirerait un chez soi ou refuge dans famille, hospice, hôpital ou institution quelconque, contre assurances de cinq mille piastres sur la vie. Peut faire travail léger.

S'adresser à
L.-N.-G. GAUTHIER,
RIGAUD, P. Q.

1 fs D. 838

et se sont enrégistés à l'Hôtel Bellevue.

Mlles Blanche et Yvonne Laberge, de St-Gédéon, passent la semaine à Chicoutimi, les hôtes de Mme Arthur Hudon.

POUR L'EXPOSITION DE QUEBEC

M. et Mme Edmond Dufour et leur fils Joseph, de cette ville, sont partis vendredi matin par le *Rochester*, pour visiter l'Exposition de Québec.

DEPARTS

Madame Osias Côté, depuis quelques mois à Chicoutimi, est partie mercredi matin pour Lorretteville, en passant par Roberval et St-Félicien.

M. Georges Blais, de cette ville, est parti mercredi matin pour aller occuper une position à l'*Action Catholique*, de Québec.

Mlle Anna-Marie Tremblay, de Montréal, doit repartir la semaine prochaine, après un séjour de deux mois à Chicoutimi, l'hôte de Mme Jos. McLean. Mlle Tremblay a visité aussi St-Jérôme, St-Félicien, St-Bruno, Roberval et plusieurs autres places du Lac et se dit enchantée de son voyage dans nos pittoresques régions.

REMERCIEMENTS

Un gros merci à St-Antoine pour un objet retrouvé avec promesse de faire publier.

J. E.

EN PROMENADE

M. Wilfrid Bélanger, télégraphiste, Mme Bélanger et leurs enfants, sont partis mercredi matin pour une promenade chez leurs parents à St-Pascal, au Bic et à St-Jean, N.-B.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES

GRAVEL, 21 août.—Jos.Antoine-Rodolphe fils de M. Eugène Gravel et de Dame Laure Murdock. Parrain et marraine: M. et Mme Jos. Murdock, grands-parents de l'enfant, de Ste-Anne.

POITRAS, 22 août.—Jos.-Jean-Marie, fils de Edouard Poitras et de Diana Lessard. Parrain et marraine M. Jos. Poitras, oncle et l'enfant et Mlle Alexina Côté.

GAUTHIER, 27 août.—Jos.-Henri-René-Julien, fils de William Gauthier, bijoutier et de Maria Talbot. Parrain et marraine: M. et Mme René Talbot, oncle et tante de l'enfant.

MALTAIS, 29 août.—Marie-Lucienne-Rita, fille de Amédée Maltais et de Anna Malek. Parrain et marraine; M. Alfred Caron, et Mlle Maria Jean, cousine de l'enfant.

MARIAGES

FORTIN-TREMBLAY, le 26 août, M. Vilmond Fortin, fils de M. Simon Fortin, cultivateur du rang Ste-Famille, épousait Mlle M.-Blanche Tremblay, fille de M. Arthur Tremblay, du rang St-Jean-Baptiste.

M. Fortin servait de témoin à son fils et M. Tremblay, accompagnait sa fille.

C'est M. l'abbé A. Larouche, curé d'office qui a béni le mariage.

GAGNON-ST-HILAIRE, Mardi dernier M. le Vicaire L. Pelletier a béni le mariage de M. Lucien Gagnon, fils de M. Arthur Gagnon, du Bassin, avec Mlle M.-Jeanne St-Hilaire, fille de M. Wilfrid St-Hilaire, de cette paroisse. M. Gagnon servait de témoin à son fils et M. St-Hilaire, accompagnait sa fille.

Nos meilleurs souhaits de bonheur aux nouveaux époux.

SEPULTURES

COTE, 28 août.—J.-Fernand, fils de M. Jean-Louis Côté et de Dame Alina Vézina, de la Rivière-à-Pierre, décédé en cette paroisse, âgé de un mois et demi.

DIVERS

M. l'abbé J.-A. Larouche, curé de la cathédrale est en voyage à Québec.

MM. les abbés F.-X.-Eugène Frenette de l'évêché et Jos. Gauthier de l'Hôtel-Dieu, sont partis passer quelques jours à Ste-Catherine.

M. le chanoine V. Huard, de Québec, était de passage à Chicoutimi ces jours derniers.

Par décision de S. G. Mgr l'Evêque: M. Emile Parent, vicaire aux Eboulements a été nommé vicaire à la Baie St-Paul et M. Edmond Jean, vicaire à Baie St-Paul a été nommé aux Eboulements.

A la fin de septembre M. l'abbé Ls Mathieu, vicaire à Normandin permutera avec M. Emile Tremblay, de Roberval.

M. l'abbé H. Tremblay, ex-vicaire de Roberval a été nommé aumonier des RR. Frères de Vauvert, Lac St-Jean.

Un procès retentissant

LES TRIBUNAUX AURONT A DECIDER UNE DISPUTE AU SUJET DE LIMITES A BOIS SUR LA COTE NORD.

A la rentrée des cours au Palais de Justice, les tribunaux entendront une cause très importante, dans laquelle il s'agit d'une dispute au sujet de limites à bois, cause qui remonte à deux ans et qui est susceptible d'aller jusqu'au Conseil privé.

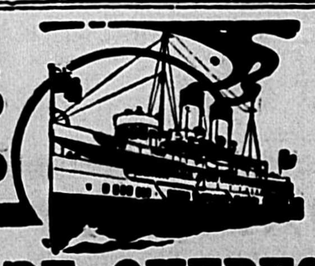
Les parties intéressés sont la Manicouagan & English Bay Export Co., dont M. Wm. Dobell est le président vs M. Léandre Bouchard, de St-Nicholas, sur la côte nord. La demanderesse est propriétaire de limites à bois dans cette région. Elle prétend que Bouchard, le défendeur, a coupé 20,000 billots sur sa propriété, mais Bouchard conteste la prétention de la demanderesse en disant que le bois qu'il a coupé était sur ses limites qu'il a achetées du gouvernement.

Les limites dont il est question sont séparées par la rivière St-Nicolas. Il y a deux ans la cause était plaidée au mérite devant l'hon juge Letellier qui renvoyait l'action de la Manicouagan Co. Cette dernière alla en appel où elle gagna son point, mais par la suite il y eut contre appel devant la cour suprême du Canada, qui renvoya le dossrie devant un juge de la cour supérieure pour vérifier les bornes de la limite.

L'hon juge Letellier qui entendait de nouveau cette cause ne fut pas satisfait de la preuve et ordonna une expertise qui sera faite par M. Ed. Hamel, de Hamel & Tessier, avec ordre de faire rapport au mois de septembre.

Mtre L.-G. Belley, C. R., est l'avocat de la compagnie et Mtres Taschereau, Roy, Cannon, Parent et Casgrain, sont les procureurs de Bouchard, le défendeur. La somme mise en jeu dans cette affaire est de $10,000.

CANADA STEAMSHIP LINES LIMITED



EXPOSITION DE QUEBEC

Excursion à prix réduits sur les bateaux de la Canada S. S. Lines.

DEPARTS

Par tous les bateaux depuis samedi le 31 août jusqu'au vendredi 6 septembre 1918.

RETOUR

Au retour, les billets seront valables pour les ports situés à l'est de Québec, et pour les ports situés à l'ouest de Québec, jusqu'au dix septembre.

PRIX DES BILLETS

Pour aller et retour, passage et un tiers, pour les adultes, demi passage pour les enfants, en dessous de 12 ans.

Les enfants âgés de moins de cinq ans voyageront gratuitement.



L'abominable trust

Un journal américain annonce qu'il vient de se former aux Etats-Unis un syndicat de fabricants de pellicules cinématographiques, au capital énorme de $500,000,000 !

C'est l'avis de la *Semaine Religieuse de Québec*, où nous lisons cette nouvelle, et c'est bien aussi notre avis, que, si le fait est vrai,—il est très vraisemblable et même probable, —l'industrie des vues animées sera contrôlée par un trust gigantesque. Imaginez, dans ce cas, de quels moyens fabuleux va disposer cette force du mal !

S'agit-il de répandre le bien et d'édifier des œuvres ayant ce très noble but, les hommes de zèle éprouvent toutes les peines du monde à trouver l'argent. La fortune du vice, au contraire, paraît toute faite, et les œuvres des hommes néfastes nagent dans les millions. Exploiter le grossier penchant de l'humaine nature rapporte infiniment en pluie d'or !

Mais cet or est infect, et le trust du vice est le trust du vice, une force inique à affronter et à combattre quand même. Qu'importe Goliath, si la sainte cause de Dieu sait enflammer et soutenir dans l'arène redoutable de David de la foi chrétienne et de la morale publique !

—(*L'Action Catholique*)

AVIS PUBLIC

Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à *midi, mercredi le 18 septembre* 1918, des soumissions pour la construction du ponton flottant pour le quai de Sainte-Anne de Chicoutimi, comté de Chicoutimi, P.Q., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour un ponton flottant, Sainte-Anne de Chicoutimi, P. Q.".

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumissions au ministère des Travaux publics, à Ottawa, au bureau de l'ingénieur de district, à Chicoutimi, P. Q.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère, conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque à charte, fait payable à l'ordre du ministre des Travaux publics et égal à 10 p.c. du montant de la soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunts et des chèques pour compléter le montant requis.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (*blue prints*) en fournissant un chèque de banque, accepté, pour la somme de $10. payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
R.-C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 27 août 1918. 1 f.



LES RHUMES DE L'ETE

Usent rapidement les forces et leurs victimes deviennent aisément la proie de la maladie, mais l'usage de l'*Emulsion Scott* guérit rapidement le rhume, refait les forces et prévient les maladies.

SCOTT & BOWNE, Bloomfield, N. J.

QUEBEC SCRAP METAL COMPANY

MARCHANDS-GENERAUX

QUEBEC.

Nous achetons et payons le plus haut prix pour vieux cuir, plomb, zinc, claques, crin de cheval et de bête à corne, cordage, barils vides d'huile et peaux vertes.

Nous vendons aussi les papiers à construction.

DEMANDEZ NOS PRIX.

ELZEAR BOIVIN, A. G.
OSCAR DESGAGNES, A. G.

BOIVIN & DESGAGNES

Arpenteurs-Geometres

Subdivision et délimitation de terrains.

Bornage de lignes et autres travaux d'arpentage.

BUREAUX :

Rue Racine, Chicoutimi

DELWAIDE & GOFFIN

MARBRIERS ET TAILLEURS DE PIERRE



MONUMENTS EPITAPHES en MARBRE en PIERRE et en GRANIT.

Aussi tout ouvrage de construction en pierre.

HOTEL BELLEVUE . . . CHICOUTIMI

—UNE VISITE EST SOLLICITEE—

J.N.O.

Courrier de la région

A STE-CROIX

MM. Léo et Ernest Duchesne, Henri Croft et Lorenzo Villeneuve, sont revenus d'une randonnée dans le Lac St-Jean, enchantés de leur voyage.

ST-FELIX D'OTIS

DE RETOUR

Mlle Blanche Belley est de retour depuis dimanche, d'une promenade au Lac St-Jean.

A L'ANSE ST-JEAN

MARIAGES

Le 24 juillet, M. Sylvio Martel, fils de Edmond Martel, cultivateur, a épousé Mlle Blanche Dallaire, fille de Joseph Dallaire, cultivateur.

Le 31 juillet, M. Johnny Lavoie, fils de Edmond Lavoie, cultivateur, conduisait à l'autel Mlle Clémence Pelletier, fille de Pitre Pelletier, cultivateur.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux nouveaux époux.

EN VISITE

M. Allard, curé de l'Anse St-Jean, est parti jeudi pour Chicoutimi, afin d'y suivre la première retraite ecclésiastique.

M. Edouard Harvey, maire de notre village, est parti par le même bateau que M. le Curé, en voyage d'affaires et reviendra lundi prochain.

Dimanche, M. l'abbé Grenon, curé de Saint-François d'Assise, a dit la messe à l'Anse St-Jean, à 9½ heures.

A LA MALBAIE

RESULTAT DE LA FOIRE CHAMPETRE

La Malbaie 31.—Le résultat de la Foire Champêtre du 20 août a été annoncé ce matin à une assemblée des dames organisatrices. $2,211.81 ont été réalisées. $1,832.82 devront être divisées entre l'église de la Pointe-à-Pic et l'hôpital St-Joseph. Les souscriptions spéciales à cette dernière œuvre se montent à $375. ce qui donne un résultat actuel de $918.91 pour l'église et $1,293.91 pour l'hôpital.

Il est impossible de nommer individuellement tous ceux qui par leur travail et leur générosité ont contribué à la fête, mais les dames organisatrices désirent remercier bien sincèrement toutes les bonnes amies qui ont pris charge des tables, tous ceux qui ont donné des effets, les messieurs de la Malbaie et de la Pointe-à-Pic qui ont aidé à l'établissement et à la décoration de la Foire Donahue, pour l'installation de la lumière électrique et enfin tous les acheteurs.

Il faut aussi dire un gros merci à nos distingués visiteurs de foi différente, qui ont non seulement versé de l'argent dans nos coffres, mais ont aussi pris une large part à l'organisation de la fête. Les résidents des deux paroisses se sont rendus en grand nombre et par leur générosité ont assuré le résultat financier.

Ces faits prouvent l'intérêt sincère qui se manifeste dans la construction de la nouvelle église et dans l'établissement de l'hôpital, tous deux si nécessaires au bien-être de tous.

FEU DAME DAMASE COUTURIER

Dans la nuit du 27 au 28 dernier, décédait à La Malbaie, Mme Rébecca Tremblay, veuve de feu Damase Couturier.

Une des plus vieilles personnes de la Malbaie, Mme Couturier est morte à 88 ans, entourée de ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Elle était la mère de M. Joseph Couturier, marchand et président de la Chambre de Commerce du comté de Charlevoix et la grand-mère de MM. Joseph-Edouard, Ludovic et Albert Couturier, de Mme Hector Duchêne et de Mlle Jeanne Couturier.

Depuis plusieurs années Mme Couturier était obligée de garder la chambre où elle fut à tous les instants l'objet de la sollicitude empressée de son fils, de Mme Joseph Couturier et de ses petits enfants.

Avant cette inaction, conséquence d'une vie de labeurs et d'une vieillesse prolongée, Mme Couturier fut toujours une personne remarquable par son zèle religieux, sa charité admirable et sa bienveillance pour tous.

Digne continuatrice des vertus ancestrales, dépositaire d'une grande foi, elle est la représentante d'une nombreuse génération.

Elle était du tiers ordre de St-François et son dernier désir fut d'être ensevelie dans son habit monastique.

Son service et sa sépulture ont eu lieu mardi au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Arthur Gaudreault, curé de Notre-Dame de Laterrière, et le service fut chanté par M. l'abbé Elzéar Bergeron, assisté de l'abbé J.-B. Boivin, curé de la Pointe-à-Pic et de M. l'abbé J.-J. Gagnon, comme diacre et sous-diacre.

A la famille de M. Joseph Couturier, nous offrons nos plus vives sympathies.

A JONQUIERE

VA ET VIENT

Mme Abel Morin, de Grande-Baie était dernièrement de passage en ville, chez son frère M. Willie Boily.

M. J.-G. Frenette, voyageur pour la maison Lindsay, est en ville par affaires.

M. Willie Gagnon, marchand est revenu hier, d'une excursion de pêche, enchanté de son voyage.

M. Stanislas Brassard est parti, ces jours derniers, pour un voyage d'affaires à Québec.

BAPTEME

Lundi a été baptisée Marie-Berthe-Pierrette, enfant de M. et Mme Thomas-Louis Bouchard. Parrain et marraine M. et Mme William Dallaire, oncle et tante de l'enfant.

EN VILLE

Madame Joseph Dallaire de Grande-Baie, est actuellement en promenade pour quelques jours, l'hôte de de sa fille Madame Alfred Simard, boucher.

INSPECTION

M. l'Inspecteur général des assurances de passage à Jonquière, vendredi, a visité notre système d'aqueduc et brigade de feu, accompagné de son Honneur le maire, le chef pompier et M. Jean Achard, électricien pour la ville. Après avoir constaté que tout était en bon ordre, il remarqua avec plaisir les améliorations qui ont été faites au service du feu et de l'aqueduc.

A 3 heures, sa visite étant terminée une alarme sonnée par M. Achard, fit rendre toute la brigade au couvent No. 2, rue St-Dominique, distance de 14 arpents à partir du poste, en 3½ minutes, les 8 pompiers qui avaient répondu à l'appel étaient prêts à combattre l'incendie s'il y avait eu du feu. Avant de partir, il su féliciter et dire au Maire que Jonquière possédait un très bon système de protection pour le feu et que tout se faisait vite et très bien. Alors le rapport que fera l'Inspecteur, ne nuira certainement pas à notre petite ville.

PIQUE-NIQUE DES POMPIERS

Dimanche, le 25, les pompiers de la ville se dirigeaient après la messe de 7½ heures à Pibrac, endroit par excellence pour y passer la journée en pique-nique. Ils étaient sous la direction du chef Willie Lafleur. Parmi les personnes présentes on remarquait outre le chef et Madame Lafleur, leur fils Jean-Louis, et Mme Nil Bilodeau, Mme Jos. Bergeron, M. et Mme Hector Brassard, M. et Mme Delphis Gauthier, M. et Mme Albert Merrette, M. Thomas-Louis Bouchard. Après avoir souhaité la bienvenue à tout le monde, le chef aidé du sous-chef Nil Bilodeau, organisèrent des différents amusements auxquels tous prirent une part active.

L'heure du goûter ne laissa personne en arrière. Les dames surent arranger le tout d'une manière gracieuse, aussi, les convives firent honneur aux mets succulents.

Dans l'après-midi, sous l'invitation de M. Thomas-Louis Bouchard, tout le monde prit passage sur le confortable bateau *L'audacieux* où pendant une heure au chant de couplets patriotiques, l'on fit une promenade que tous goûtèrent avec plaisir. Le retour eut lieu à 6 heures du soir en ville où tout le monde se rendirent à la résidence du chef pour y passer la soirée où l'on fit de la musique et du chant jusqu'à 10½ heures alors qu'il fallût se dire au revoir, se promettant bien que l'an prochain, à pareille date, nous irions encore réveiller les échos enlorn is de Pibrac.

LA POLICE

Les constables de la ville ont dû descendre à Kénogami, dimanche, pour arrêter deux personnes, sous la plainte de M. John Ball. Après avoir été admis sous caution, ils furent remis en liberté, en attendant que le juge décide de leur cas.

E PASSAGE

M. Elzéar Blackburn, de Chicoutimi, était en ville lundi par affaires.

Mlles Eugénie et Yvette Lafleur sont revenues mercredi, d'une promenade à Grande-Baie et St-Alphonse.

M. J.-E. Bergeron, maire de la ville est revenu d'un voyage au Lac St-Jean, où il était allé reconduire l'honorable Ministre de la voirie.

M. et Mme Lorenzo Brillant, de Brunswick, Maine., neveu de M. Jos. Bergeron sont actuellement en voyage de noces chez des parents.

M. Emile Bélanger, de Brunswick, Maine., employé dans la marine des Etats-Unis, est en congé pour cause de maladie. Il est l'hôte de son oncle M. J. Bélanger.

Mlle Alice Allard, de Chicoutimi, était de passage en ville la semaine dernière.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce pour lundi, le 9 septembre prochain, le mariage de M. David Bilodeau, fabricant de papier, fils de de M. Art. Bilodeau, de cette ville, avec Mlle Alexina Simard, fille de M. Adélard Simard, d'Hébertville Station.

Pas de cartes.

A ST-BRUNO

BAPTEME

LAVOIE, 1er sept.—Marie-Rollande, fille d'Henri Lavoie et d'Yvonne Desbiens. Parrain et marraine: M. et Mme Nérée Lavoie, oncle et tante de l'enfant.

AU PRESBYTERE

M. J.-E. d'Anjou, marchand du Bic, Rimouski, ainsi que son fils M. l'abbé Flavien d'Anjou, professeur au Séminaire de Rimouski, étaient les hôtes de leur cousin M. le Curé, la semaine dernière. Ceux-ci ont fait le "tour du Lac" en auto, accompagnés de M. l'abbé Eug. Tremblay, s. d. et sont revenus enchantés de leur voyage.

MM. les abbés A. Villeneuve, curé de Ste-Croix, Louis Boily, curé de St-Jérôme, Thomas Dufour, curé de Mille-Vaches, Joseph Gauthier, curé de Ste-Agnès, Jérémie Gagnon, vicaire à N.-D. d'Hébertville et Basile Gaudreault, eccl. d'Hébertville, étaient au presbytère, lundi.

Vendredi dernier, M. le Curé avait aussi la visite de MM. les abbés Alphonse Larouche, curé de Chicoutimi, et Rosario Angers, eccl. d'Hébertville Station.

M. et Mme Bernardin Côté, de Kénogami, ainsi que Mlles Elisa et Emilia Lemieux, de Jonquière, étaient en promenade chez M. Napoléon Côté, lundi.

Mme Philippe Gagné, de Chicoutimi, est actuellement en visite chez son frère, M. Philippe Simard.

M. Edourd Côté, est de retour d'un voyage à Québec.

Mlle Bernadette Côté est partie

(*Suite à la page 7*)

Tabac à Chiquer Copenhagen



C'est un tabac manufacturé, sous sa forme la plus pure.

Etant granulé, il produit son effet immédiatement.

C'est le tabac à chiquer le plus économique.

Programme ouvrier

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

Deux ouvriers, Jacques Marchand et Pierre Beaudoin, abordent au sortir de l'usine une question souvent discutée au club, ressassée chaque semaine dans le Pays *et dont l'étiquette sonore figure en évidence dans le programme du parti ouvrier.*

* * *

Jacques—Ah ! si nous l'avions enfin, *l'instruction obligatoire*, les Canadiens français obtiendraient partout les meilleures places et chacun de nous deviendrait vite aussi riche que les plus riches Anglais.

Pierre.—Pourquoi donc le gouvernement la refuse-t-il?

Jacques.—Si je comprends bien nos orateurs et mon journal, c'est qu'il aurait peur des castors et des curés qui veulent tenir le peuple dans l'ignorance.

Pierre.—Pour les castors, ça doit être vrai ! Je n'en ai jamais vu, mais *Le Pays* dit que ce sont des éteignoirs. Quant aux curés, s'ils sont tous comme le nôtre, j'en doute fort. Car les enfants m'ont dit qu'il visite souvent l'école, s'informe de chacun, encourage et récompense les travailleurs. Ainsi pas plus tard que dimanche dernier, il a fait une sortie contre les parents qui n'envoient pas leurs enfants à l'école, ou les retirent trop tôt. Il a même affirmé que les parents négligents pouvaient se rendre coupables d'une faute grave. Mais voici M. Lajeunesse, notre organisateur électoral: il doit être au courant de tout cela, lui . . . Bonjour, M. Lajeunesse, vous reconnaissez vos amis, je suppose. Ça va toujours bien dans la politique depuis les dernières élections?

M. Lajeunesse.—Pas mal du tout! Le gouvernement est très fort, grâce à vos votes, mes chers amis. Il peut faire tout ce qu'il veut.

Jacques.—Mais alors, pourquoi ne nous donne-t-il pas l'instruction obligatoire, afin que nous puissions avoir les meilleures places et devenir aussi riches que les Anglais?

M. Lajeunesse.—Des mots, des mots tout cela. Il ne faudrait pas croire que la réforme opérerait un tel bouleversement. Les Anglais de la province ne l'ont pas plus que vous, l'instruction obligatoire: ce n'est donc plus elle qui leur procure des places et les enrichit. Qui vous raconte ces histoires-là?

Pierre.—Qu'importe ! Mais dites-nous pourquoi le gouvernement ne la donne pas. Est-ce parce qu'il redoute de favoriser les ouvriers? Il ne redoute pas tant nos votes ! Il a bien trouvé de l'argent pour le chemin de fer de la baie James et pour les gros entrepreneurs. Pourquoi ne la donne-t-il pas?

M. Lajeunesse—Laissez-moi vous vous parler franc: il ne la donne pas, parce que vous n'en avez pas besoin; parce qu'elle serait dangereuse

(*Suite à la page* 10)

INCORPORÉE EN 1855

LA BANQUE MOLSONS

Capital et fonds de réserve $8,800.000

98 SUCCURSALES AU CANADA

Toutes affaires de Banque transigées

Lettres de crédit circulaires,

Mandats d'argent.

DEPARTEMENT D'EPARGNE

Le plus haut taux d'intérêt alloué

J.-A. Guilmet, gérant.

LA BANQUE NATIONALE

(INCORPOREE EN 1860)

CAPITAL AUTORISÉ	- -	$5,000,000.00.
CAPITAL PAYÉ	- -	$2,000,000.00.
RÉSERVE	- -	$2,100,000.00.

Nous payons l'intérêt à nos déposants 2 FOIS L'AN à nos

235 bureaux au Canada

Nous acceptons des DEPOTS de $1.00 et plus. L'INTERET est calculé sur la balance *MINIMUM de CHAQUE MOIS*.

F.-A GAUTHIER, GERANT à Chicoutimi.

J.-H.-A. BOLDUC, Pro-GERANT à Chicoutimi-Ouest

La Fédération Ouvrière Mutuelle du Nord

Corporation ouvrière autorisée par charte spéciale le 21 décembre 1912

Société de secours mutuels, de prévoyance, d'économie domestique et sociale et d'organisation du travail.

OBJET DE LA SOCIETE: protection, défense et développement des intérêts religieux, sociaux et économique de ses membres.

POUVOIRS ET PREROGATIVES des plus étendus pour atteindre ses fins, notamment: d'établir des caisses de secours des coopératives de production et de consommation, des écoles techniques et des arts et métiers, des bureaux de placement, etc.

SUCCURSALES à Jonquière, Kénogami, St-Alphonse, Val-Jalbert et St-Alexis.

Siège Social : Chicoutimi, Qué.

BUREAU DE PLACEMENT

TEL. SAG.-QUE. 75 L. D. COIN DES RUES CARTIER ET MONTCALM

NIL CLAVEAU Président
DANIEL-E. OUELLET, Secrétaire-Trésorier
L'abbé GEO. TREMBLAY, Aumonier.

en mars 1916

DOMINION FISH & FRUIT Co. Ltd.

J.-H. LORTIE, gérant

RUE RACINE, - - CHICOUTIMI

COMMISSION DES VIVRES DU CANADA

Licence No. 1-251
Licence No. 7-584
License No. 3-1161

PACIFIQUE CANADIEN

DERNIERE

Excursion de Moissonneurs

$12 A WINNIPEG

PLUS ½c. PAR MILLE AU DELA

EXCURSION, MARDI 10 SEPTEMBRE 1918

De toutes les stations dans la province de Québec, aussi des stations dans la province d'Ontario — Parry Sound, Pembroke, Windsor et à l'Est.

PRIX DU RETOUR: — ½c. par mille jusqu'à Winnipeg, plus $18, jusqu'au point de départ.

Pas de changements de chars entre l'Est et l'Ouest sur le C.P.R.

Pour renseignements s'adresser à l'agent du Pacifique Canadien le plus rapproché, ou à

CHAS-A. LANGEVIN, AGENT du trafic-voyageurs,
30 rue St-Jean et Gare du Palais, QUEBEC.

1 f. 5 sept. D. 551

HENRI JALBERT

MARCHAND DE FERRONNERIE EN GENERAL

Matériaux de construction :—Brique, ciment, vitres et clou de toutes dimensions, papier à couvertures et papier à lambris.

Articles de plomberie :—Tuyaux de fonte, tuyaux de grès, tuyaux galvanisés.

Aux entrepreneurs de chantiers :— Mon assortiment de haches, manches de haches, godendards, scies de toutes sortes, est complet.

Aux amateurs de chasse :—Toujours en magasin cartouches "Winchester", fusils et carabines.

ACHETEZ aujourd'hui et toujours chez H. JALBERT

Chaussures Slater pour hommes

Les meilleures et les plus élégantes. Ne coûtent pas plus cher que les autres marques et durent beaucoup plus longtemps. Essayez-les lors de votre prochain achat.

Vendues exclusivement par nous

HARNAIS

Harnais de luxe et de travail des meilleures fabriques ou faits sur commandes.

Si vous le désirez, nous vous vendrons séparément n'importe quelle pièce de harnais.

Nous faisons aussi toutes les réparations.

THOMAS ABEL.

RUE RACINE, - CHICOUTIMI

1an, 18 avril 1918.

Terre A Vendre

Une terre de 60 acres, dont la moitié est en parfait état de culture, et le reste en bois, est à vendre à Sainte-Anne, près du quai de Shipshaw, avec maison et dépendances.

L'aqueduc est dans la maison et dans les bâtiments, le tout est en bon ordre et "patenté" et sera vendu à des conditions faciles à un acheteur sérieux.

S'adressé à
M. Henri Coté
Sur les lieux (Voisin de Tréflé Côté)
4 fois 22 août 12 septembre
D.823

LE TEMPS DU GRAND MENAGE ARRIVE

et vous aurez besoin de réparer vos murs et planchers.

N'oubliez pas qu'avec la peinture RAINBOW vous épargnerez du temps et de l'argent.

Demandez une feuille de couleurs afin de faire votre choix.

R.-C. JAMIESON & CO., Limited, Montréal.

COTE, BOIVIN & CIE, Inc., Dépositaires, CHICOUTIMI.

Abonnez-vous au "Progrès du Saguenay"

Représentant local demandé

POUR LES PEPINIERES FONTHILL

Beaucoup d'arbres fruitiers devront être remplacés dans les vergers. Les jardins de guerre nécessitent l'emploi d'arbres fruitiers hâtifs, des plants de rhubarbe, des asperges, etc.

La demande pour plantes d'ornementation est très considérable dans les villes et les villages.

Assurez-vous immédiatement une agence rapportant de jolies commissions.

L'expérience n'est pas requise.

STONE & WELLINGTON,
(établie en 1837)
TORONTO.

8 fs 25 juil. 12 sept.

Lisez toutes les pages du Progrès

HOTEL A VENDRE

L'hotel Lac St-Jean propriété de M. Thomas Fortin à Roberval avec l'ameublement, aussi fromageries, moulins à scie et un bon choix des meilleures fermes dans les différentes paroisses au Lac St-Jean, le tout à des prix raisonnables et conditions faciles.

Pour informations s'adresser à

J.-H. DELISLE,
Courtier en immeubles
ROBERVAL.

4 fs 15 août 5 sept. D. 812

ABONNEZ-VOUS AU PROGRES du SAGUENAY

FEUILLETON DU "PROGRES DU SAGUENAY"

LES DEUX MAINS

PAR PIERRE L'ERMITE

No 48

—Il paraît qu'on a commis des imprudences..., qu'on s'est promené au soleil sans chapeau, comme un petit jeune homme !... Nous allons voir les dégâts... Donnez-moi votre main !...

Le médecin tire sa montre, compte les pulsations, examine l'ensemble pendant quelques minutes, puis, tout souriant:

—Allons, ce n'est rien... rien du tout !... Madame, on va faire à votre fils une petite ordonnance très simple, par précaution.

—Alors je puis être tranquille ?

A ce moment, la mère et le fils regardent le docteur avec une fixité telle, qu'il se met à rire, d'un rire brave homme qui sonne graiement dans la pièce triste, et rassure quand même.

—Mais oui... absolument tranquille !... A condition que vous ne vous mettiez pas tous les deux martel en tête... Dans une heure, je vous enverrai ce qu'il faut.

—Pensez-vous que, demain, je pourrai recommencer ma classe ?

—Demain...? D'abord, c'est jeudi... Et puis, pendant que vous y êtes, reposez-vous donc quelques jours. Vous ne l'avez, certes, pas volé !... Si c'est nécessaire, je vous ferai un certificat en règle... Ah ! et puis j'oubliais !... Ce soir, vous pourriez peut-être prendre un bon bain froid.

—Un bain froid... Mais alors...?

—Mais oui, Madame... un bain !... Les gens bien portants en prennent quelquefois... Moi, j'en prends tous les jours... Rien ne délasse et ne dégage la tête comme un bain.

Il y a des mots qui me font peur.

—Il ne faut jamais avoir peur des mots, Madame. Donc, un bain; et comme vous êtes à ma porte, j'enverrai la bonne vous aider et je passerai demain prendre des nouvelles. Allons, adieu ! Et surtout, pas de papillons noirs !...

Quelques instants après, le médecin, qui allumait une cigarette dans la ruelle de Perthes, croisa l'abbé Longuet, qui revenait chez lui, à pas lents, en disant son bréviaire.

—Qu'est-ce que j'apprends...? M. Bernard n'a pas fait sa classe ce soir...?

—Et il ne la fera pas de si tôt !...

—Il est malade ?...

—Oui...

—Gravement...?

—J'en ai peur.

—Et cela s'appelle...?

Le médecin arrange sa cigarette, et regardant le curé bien en face:

—De quoi est-on malade à Grez....?

—Typhoïde...?

—Parbleu !... Votre ami a déjà près de 40 degrés ce soir pour commencer.

—Pauvre garçon !... Et alors...?

—Avec une nature comme la sienne, il va nous faire des températures redoutables...

—Faut-il déjà craindre...?

—Non !... Je vais m'atteler à lui..., surveiller cette gueuse de fièvre pas à pas...

—Oh ! je compte bien sur vous.

—Mais oui..., comptez !...

Ce soir-là, comme l'abbé Longuet entrait dans l'église par la petite porte du presbytère, il aperçut dans l'ombre ce que jadis avait vu Olivier Bernard.

Une forme vague, élancée, priait dans le silence et la nuit. En la fixant bien, on distinguait quelque chose ressemblant à des gouttes de lumière qui, sous la lueur des vitraux, s'allumaient et s'éteignaient tour à tour entre des mains jointes.

Le curé s'approcha et reconnut Adda.

A genoux sur son prie-Dieu, la jeune fille récitait pieusement son chapelet.

Il s'approcha d'elle:

—Vous pouvez en dire une dizaine pour un malade qui m'est très cher.

—Bien volontiers, Monsieur le Curé.

Il y eut silence.

—Vous ne devinez pas qui...?

—Non... pas du tout...

—C'est tout simplement pour Olivier Bernard...

Adda eut un mouvement:

—Il est malade...?

—Oui... fièvre typhoïde...

—Grave...?

—C'est toujours grave, la fièvre typhoïde...

—Et sa mère...?

—Oui... sa pauvre vieille maman !... Quelle épouvantable chose ce serait pour elle !...

—Espérons que le bon Dieu aura pitié des deux !...

Quand le curé fut parti, la jeune fille mit avec un grand recueillement sa tête entre ses deux mains, et, pour la première fois, de tout son cœur, se représentant la petite maison d'école toute morne de silence, tout écrasée d'angoisse, Adda fit devant Dieu une prière, et pour l'enfant, et pour la mère.

CHAPITRE XXVIII

Une chambre obscure que des persiennes et des rideaux méticuleusement tirés défendent contre un éblouissant soleil de printemps. Une flèche d'or, qui s'obstine à vouloir entrer quand même et à piquer dans cette atmosphère de malade sa note vibrante et chaude.

Près du lit, est assise une femme petite et lasse, aux mèches grises flottant sur un front ridé.

Elle regarde fixement, dans l'ombre le corps immobile, dont la forme vague se dessine sous le drap: C'est cela maintenant, son cher grand ! Celui que, pendant vingt-six années, elle a nourri, veillé, soigné !... C'est cette chose vaincue que travaille la souffrance et que guette la mort.

On sent que Mme Bernard est fatiguée..., que cette épreuve, tombant sur ses vieilles épaules au soir d'une vie qui fut dure, la fait trébucher..., qu'elle n'aura plus longtemps la force de lutter... et que là, comme partout d'ailleurs, si le malheur entre, il n'entrera pas seul.

Dans un coin, le médecin relit attentivement une longue ordonnance qu'il vient d'écrire.

—Et vous me dites, docteur, que ce n'est pas la fièvre typhoïde ?

—Je vous l'ai dit, Madame, mais je ne vous le dis plus...

—Alors, pourquoi m'avoir trompée ?

—Pourquoi...? Vous savez bien qu'avec vous autres, mères, on n'ose jamais !... J'ai eu pitié de vous, de votre tendresse..., de votre effroi qui devinait... J'ai voulu que vous ayez encore cette nuit tranquille pour toutes celles qui se préparent... Je vous assure même que je ne me repens pas du tout !

—Mais vous me le sauverez !...

—Evidemment, je vous le sauverai !... Mais, je vous le répète, à la condition que vous ne lui fassiez pas une figure tragique, à ce pauvre enfant !... La fièvre typhoïde !... Un médecin de Grez la soignerait les yeux fermés !... Seulement, comme votre fils est très fort, il aura une fièvre de première qualité. Ecoutez...? Il délire déjà...

En effet, Olivier parlait très doucement, le visage tournée vers la muraille. On entendait de vagues bouts de phrases.

—Maintenant..., oui !... Mais plus tard...? Ah ! Adda !...

—Adda... qui est-ce...? Au fait, je suis bien curieux !... s'écrie le médecin en voyant Mme Bernard un peu embarrassée pour lui répondre. Ne vous émotionnez pas de tout ce que votre grand garçon pourra vous raconter; les malades disent en général, à ces moments-là, une foule de bêtises qui ne signifient rien !

Puis brusquant la conversation:

—Bon courage !... Je reviendrai ce soir prendre sa température.

Mme Bernard ne resta pas longtemps seule, car, à peine le docteur arrivait-il à la petite grille, que la bonne du curé se présentait.

Elle venait expliquer que l'abbé Longuet serait très heureux s'il lui était permis de passer quelquefois prendre des nouvelles du cher malade. Mais il savait sa situation si spéciale qu'il ne voulait à aucun prix lui imposer une visie pouvant le contrarier ou l'inquiéter. En conséquence, il attendrait; mais il faisait savoir qu'il accourrait au premier signe.

Ce signe ne tarda pas.

Ce fut Olivier le premier, qui, d'abord dans son délire, puis, plus tard, éveillé, demanda l'abbé Longuet, pas comme prêtre... oh ! non, certes ! ... mais comme ami. Car, disait-il, c'était l'homme du village qu'il estimait le plus, et en qui il avait la plus grande confiance.

Bien qu'appelé par le malade lui-même, l'abbé fit sa visite avec grande discrétion, ne voulant nullement lui donner, dans Grez, l'apparence d'une victoire.

C'était l'ami qui allait voir l'ami; et que rien pas même un potin de bonne femme, ne vienne se glisser entre eux deux.

Vers 7 heures, quand la nuit fut venue, et pendant que le village dînait, le curé passa, comme par hasard, devant la maison d'école, et, sans sonner, poussa la grille et entra.

Olivier, ce soir-là, allait mieux. Il parut très touché de la visite du prêtre, et lui prit la main avec respect.

—Vous ici !... Oh ! comme je vous remercie !... Cela vous a-t-il coûté autant qu'à moi pour entrer au presbytère...?

—Cela ne m'a rien coûté du tout !... Je viens ici en ami, avec tout mon cœur.

—Comme vous êtes meilleur que moi !...

—Je ne sais pas !...

—Ne dites pas cela... Vous ne le pensez pas... Vous ne pouvez pas le penser ! Soyez simple, naturel, pas factice avec moi... Ne pontifiez pas surtout !... Vous n'arriveriez à rien !

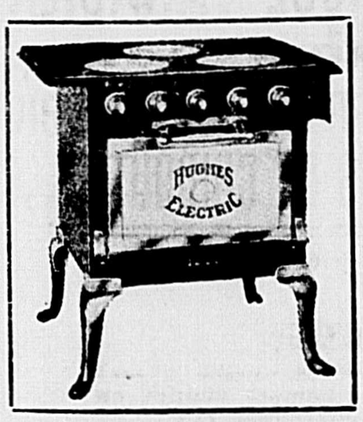
—Mais si... je le pense ! Et pourquoi pas...? Le Christ a dit: "Ne jugez pas !..." Et, en effet, on ne peut pas juger. Puis-je savoir ce que, moi, j'aurais donné si, au lieu d'être élevé bien sagement au Petit Séminaire, on m'avait mis, à votre âge, à l'Ecole normale ? Aurais-je vu au travers de tant d'objections soulevées à profusion, habilement exploitées, la splendeur de la vérité...? Peut-être oui... Peut-être non ! ... Je n'en sais rien !... Et si je l'avais vue, cette vérité, aurais-je eu le courage d'aller à elle? Je l'ignore aussi ! Alors je cherche à faire le plus de bien... le moins de mal... Que le bon Dieu ait pitié de moi... et de vous aussi !... Il me semble que vous devez le sentir plus près de vous, maintenant ?

A Suivre

Le grand malheur des temps actuels c'est la

DISETTE DE HOUILLE (charbon)

Ce malheur est-il irreparable ? NON!



Utilisons la *HOUILLE BLANCHE* en chauffant en cuisinant, en repassant à l'électricité



On ne peut en douter, les vendeurs d'énergie électrique vont profiter de la crise du charbon pour introduire partout le chauffage à l'électricité, et proposer aux clients des conditions qui les feront réfléchir avant de répondre par un refus.

Les appareils électriques sont aujourd'hui adaptés à tous les besoins de l'intérieur : Nous avons poêles, radiateurs, réchauds, grille-pain, fers à repasser, balayeuses, bouilleurs (par immersion), percolateurs (cafetières à électricité), fours portatifs, etc.



Songez-vous aux avantages de l'emploi de nos ustensiles électriques !
Pas d'allumettes, pas deflamme. Pas de suie, pas de fumée. Pas de gaz, pasde cendre, pas de senteur. Pasde danger d'incendie, ni d'asphyxie, ni d'explosion !



Etudiez la question, venez aux renseignements, faites un essai !

Il est reconnu aujourd'hui, qu'à 4 cts l'heure-kilowatt, l'électricité ne coute pas plus cher que le bois (l'installation une fois faite.



Les visiteurs sont toujours les bienvenus. Venez voir nos différents appareils et constater que la cuisson à l'électricité est absolument indispensable à quiconque veut économiser.

Rue Racine, LA SOCIETE D'ECLAIRAGE ET D'ENERGIE ELECTRIQUE DU SAGUENAY



DEMANDEZ L'ECHANTILLON GRATIS

Si vous souffrez de douleurs dans les reins ou le dos, le rhumatisme, dépôts de poussière de brique, maux urinaires et de la vessie, ou gonflement des jointures, écrivez pour avoir un échantillon gratis de "Gin Pills," à 150 F

The National Drug and Chemical Co. of Canada, Limited, Toronto.

Programme ouvrier

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

(*Suite de la page* 8)

et que vous n'en voudriez pas.

Jacques.—Vous ne parlez pas comme *le Pays*.

M. Lajeunesse.—Possible; et je m'en flatte, car il fait avaler parfois à ses lecteurs de bien grosses couleuvres.

Pierre.—Vous dites qu'on n'en a pas besoin?

M. Lajeunesse.—Oui, je le dis et je le répète. M. Gouin l'a proclamé à la face même de ses contradicteurs nos enfants sont aussi instruits que ceux des autres provinces et fréquentent mieux l'école qu'on ne le fait dans maints pays où sévit l'instruction obligatoire. Les chiffres sont là; on a beau coller dessus le nez de certaines gens, ils ne voient rien: il n'y a pas de pire aveugle que celui qui ne veut pas voir. Or, puisque chez nous les parents sont assez soucieux de l'avenir de leurs enfants pour les faire instruire, pourquoi aller les molester par des lois, et entraver leur liberté?

Jacques.—Mais l'instruction est indispensable, or, si quelque enfant venait par la négligence de ses parents à en être privé, ne serait-il pas sage, pour le bien général, que le gouvernement intervînt.

M. Lajeunesse.—Il y a une chose plus utile au bien général que l'instruction profane, c'est l'instruction religieuse, le cathéchisme. La première... apprend à lire, à écrire; le cathéchisme enseigne l'honnêteté, la chasteté, l'obéissance à Dieu et à ses représentants. Or, si le gouvernement proposait une loi rendant obligatoire l'enseignement du cathéchisme, voyez-vous d'ici la bande se trémousser? entendez-vous les cris d'oie qu'on écorche s'échapper de certains bureaux? Non' nos réformateurs n'en voudraient pas de cette instruction obligatoire; et cependant, je le répète, savoir son catéchisme afin d'être un honnête citoyen est aussi utile au bien général que de savoir lire et écrire.

Pierre.—Vous avez bien raison: les plus gros voleurs, les plus fines canailles ne sont pas tous des ignorants. Mais, et c'est ce que je ne comprends pas, pourquoi les gens du *Pays* se démènent-ils tant en faveur de l'instruction obligatoire?

M. Lajeunesse.—Ce n'est pas, semble-t-il, par amour de l'ouvrier. Car ils n'auraient qu'à ouvrir des écoles et à enseigner comme le font nos Frères et nos Sœurs.

Jacques.—Il paraît que ça ne paie pas.

M. Lajeunesse.—Non, ça ne paie pas. Et il faut du dévouement. Or, les écrivains du *Pays* ne semblent avoir du zèle que pour exalter tout ce qui est étranger. Leur dévouement au bien général consiste surtout, dirait-on, à nous dénigrer. C'est plus ou moins honorable, mais ça les conduit à leur but.

Pierre.—Leur but? Que veulent-ils donc?

M. Lajeunesse.—Le voici: Ils veulent l'instruction obligatoire: tout le monde à l'école. Ce point gagné, ils mettent l'école sous le contrôle du gouvernement. Voilà pourquoi ils demandent un ministre de l'Instruction publique et l'école gratuite. Ce ministre paiera, administrera les fonds; or, quand on paie, on a le droit de dire son mot, d'intervenir dans le choix des professeurs, dans le programme des matières de classe. Suppposons un instant, tel rédacteur du *Pays*, ministre de l'Instruction publique. Croyez-vous qu'il insisterait beaucoup sur le catéchisme? qu'il ne mépriserait pas les catholiques à tous crins? les castors comme on dit au *Pays*. Un jour les petits juifs du quartier Saint-Louis viendraient se plaindre que, dans l'école obligatoire, on parle de religion chrétienne. Pour ne pas laisser effaroucher ses petits amis, et sous prétexte d'égalité devant la loi, notre ministre de l'instruction publique supprimerait tout simplement l'instruction religieuse, nous aurions des écoles neutres, des écoles sans Dieu; nos enfants seraient de petits vauriens, mais nous serions à la hauteur des grands pays.

Voilà où l'on veut en venir. C'est le chemin que les francs-maçons ont pris en France et ailleurs; c'est le chemin dans lequel on veut nous engager. N'avais-je pas raison de dire que la loi sur l'instruction obligatoire est dangereuse?

Pierre.—Ah! oui, parfaitement.

M. Lajeunesse.—Eh bien, je vais plus loin; et je dis que vous n'en voudriez pas.

Jacques.—Pardon, M. Lajeunesse, nous avons signé une requête pour l'avoir.

M. Lajeunesse.—Peut-être! Mais je le répète, si la loi était votée et appliquée, vous seriez les premiers à vous en plaindre.

Pierre.—Vous croyez?...

M. Lajeunesse.—J'en suis certain. D'après cette loi, quand un enfant de cinq à seize ans aura manqué la classe, l'inspecteur du gouvernement passera dans la famille et mettra à l'amende les parents qui, sans de bonnes raisons, auront gardé l'enfant à la maison.

Jacques.—Mais mes enfants sont à moi, M. Lajeunesse; je les envoie régulièrement à la classe. S'il arrive que j'aie besoin de l'un d'entre eux, je le garde...

M. Lajeunesse.—Sans doute, et tant que la loi n'aura pas été votée, vous êtes libre de régler chaque cas à votre guise, mais après, ça se fera comme j'ai dit.

Jacques.—Je vous répète que mes enfants sont à moi et que le premier inspecteur qui viendra écornifler chez moi et se mêler de mes affaires de famille, je le flanque à la porte. Il y a assez de gens du gaz, de l'aqueduc et du bureau d'hygiène à nous achaler.

M. Lajeunesse.—Résister à l'autorité ne fera qu'aggraver l'offense: la loi doit toujours avoir et a toujours le dernier mot. Vous paierez de $5 à $20 d'amende, pour avoir gardé l'enfant sans une bonne raison, dont les inspecteurs seront juges, et si vous vous permettez de faire de la résistance et du tapage, on vous collera d'autres frais ou de la prison.

Pierre.—Mais à part cela, qu'y a-t-il encore dans cette loi?

M. Lajeunesse.—Pas autre chose, c'est tout, et cela suffit.

Jacques.—En êtes-vous bien certain?

M. Lajeunesse. — Absolument, comme je vous parle.

Jacques.—Mais je n'en veux pas une miette de cette instruction obligatoire.

M. Lajeunesse.—Quand je vous disais que si elle était votée vous seriez les premiers à vous en plaindre.

Jacques.—Si j'avais cru que ce n'était qu'une invention pour persécuter les pauvres gens, pour engeadrer des procès et faire gagner de l'argent aux avocats, je sais bien ce que j'aurais fait. Mais toi, Pierre, en veux-tu?

Pierre.—Cette question! Tu sais bien que je ne suis pas un fou, hein!

Jacques—Et quand je pense qu'on m'a fait signer une requête pour demander qu'on impose l'instruction obligatoire à tous les Canadiens, tout simplement.

Pierre.—Et moi aussi! On m'a fait signer, mais tu comprends, je ne me doutais pas du tout que c'était ça au fond... Ah! si je les tenais!...

Jacques.—Franchement, c'est une canaille! Il faut toujours se méfier des beaux parleurs. Au club, on nous a enjôlés avec de grandes phrases, et je crois les entendre encore: "Les Canadiens ne sont pas plus bêtes que les Anglais. Pourquoi ne pas demander l'instruction obligatoire puisqu'eux la demandent? Pourquoi avoir peur des mots? Pourquoi vous faire conduire toujours par le bout du nez par les curés? Vous n'êtes pas un troupeau de moutons, vous êtes des hommes libres. Seuls les curés—et leurs amis, les castors,— ne veulent pas de l'instruction obligatoire. On sait bien pourquoi, allez! c'est parce qu'ils veulent tenir le peuple dans l'ignorance, afin de le mieux exploiter."

Pierre.—Oui, on nous a répété tout ce que tu dis là, mais je commence à voir clair dans leur jeu, et ils ont besoin de se lever matin pour m'attraper de nouveau.

Jacques.—Moi aussi, j'en ai assez. Il y a un bout à se faire répéter chaque semaine qu'on est des moutons, des imbéciles, des exploités, etc., et qu'une demi-douzaine d'Anglais valent plus, par l'intelligence et l'activité que tous les Canadiens ensemble.

M. Lajeunnese.—Mais, mes bons amis, le gouvernement ne l'a pas encore adoptée cette loi!

Pierre.—Tant mieux! et dites-lui bien que si jamais ça arrive, moi je vote contre lui, et je ne serai pas le seul, je vous assure. Quand les gens sauront à quoi s'en tenir sur l'instruction obligatoire, il y aura du boucan.

Jacques.—Et moi aussi, je voterai contre...

M. Lajeunesse.—Restons tranquilles, mes chers amis. Le clan des redresseurs de torts n'est pas aussi puissant qu'il cherche à le faire croire. L'*anti-saint-jean-baptisme* ne compte pas beaucoup de fidèles dans ses processions, et il lui en resterait encore moins s'il immolait tous ses moutons. Me permettriez-vous un conseil? Puisque vous savez maintenant en quoi elle consiste, dites bien à vos amis ce que c'est que l'école obligatoire, afin qu'il n'y ait plus de malentendus à ce sujet.

Pierre.—Soyez sans crainte, nous n'y manquerons pas. N'est-ce pas, Jacques?

Jacques.—Vous pouvez être sûr que je ferai mon devoir.

M. Lajeunesse.—Ensuite, ne signez jamais plus de requêtes, les yeux fermés, pour demander à cor et à cris ce dont vous ne voulez pas. Au contraire, quand vous vous adressez aux ministres et aux députés, dites très clairement ce que vous voulez, quel est votre sentiment sur l'instruction obligatoire, et je pense que tout ira bien.

Pierre.—Vous les voyez souvent, vous, les ministres et les autres messieurs du gouvernement. Dites-leur de notre part—n'est-ce pas Jacques?—que l'école obligatoire, quand les gens sauront bien ce que c'est, ne sera jamais populaire. S'ils tiennent à ne pas trop en arracher dans leurs élections, ils font mieux de ne pas indisposer les pères de famille.

M. Lajeunesse.—Je vous en prie, restez bien tranquilles, mes bons amis. Je vous promets de faire votre commission et de la faire bien. Je suis aussi intéressé que vous dans cette question, et vous pouvez être sûrs d'avance que le gouvernement ne tiendra pas à contrarier les électeurs et à se créer des embarras. Au revoir!

(*Bulletin de l'Immaculée Conception*).

Dans le but d'en faire la plus grande conservation possible, la Commission des Vivres du Canada, vient de publier un rapport, dans lequel elle demande que la consommation du sucre soit réduite et qu'il ne soit alloué par mois, à chaque personne, qu'une livre et demie.



L'EXPOSITION PROVINCIALE DE QUÉBEC

Le plus Grand Evénement et le plus Grand Rendez-vous Annuels dans cette province

29 AOUT—1918—7 SEPTEMBRE

$35,000,00 Offerts en Prix

ATTRACTIONS EXTRAORDINAIRES :—Célébration du Troisième Centenaire de Louis Hébert — Musées Officiels — Fête du Travail — Mérite Agricole — Vaudeville Exceptionnel — Grandes Courses de Chevaux.

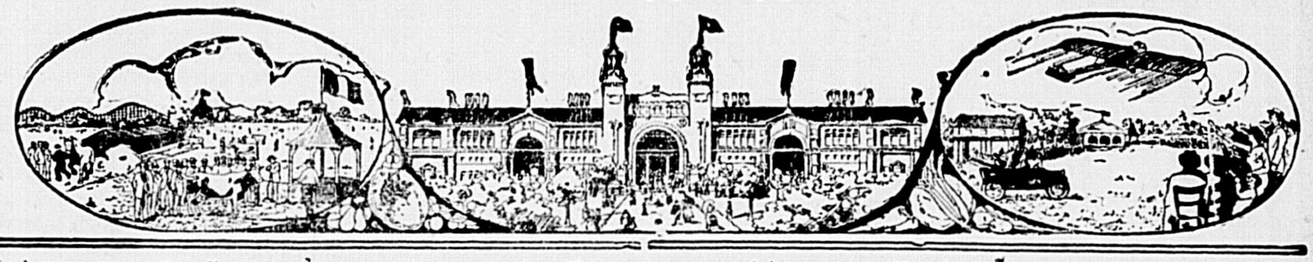
MAGNIFIQUES SPECTACLES D'AVIATION par le fameux Suisse Français JEAN DOMANJOZ.

Une excellente occasion pour voir le fameux PONT DE QUEBEC.

PROFITEZ des bonnes routes qui conduisent à Québec, et des facilités de transport pour faire un voyage du plus bel agrément dans la capitale de Québec.

Pour plus amples renseignements s'adresser à:

L. A. CANNON, C.R., M.P.P., Commissaire-président,
GEORGES MORISSET, Commissaire-Secrétaire,
Hotel-de-Ville, QUÉBEC, Qué.



Donnez-vous du confort en épargnant de l'argent

Repassez votre linge à l'Electricité

Un fer électrique dans votre demeure diminue votre travail, donne de meilleurs résultats et surtout ne surchauffe pas vos appartements; vous pouvez vous acheter ce fer de première qualité à nos magasins pour $2.00

Faites votre cuisine à l'Electricité

Vous pourrez vous procurer le genre de poele électrique que vous désirez au prix du gros, en vous adressant à nous. Nous donnons un taux spécial pour le courant électrique au compteur ou à taux fixe suivant la grosseur du poele.

Faites votre nettoyage avec un nettoyeur Electrique VACUUM

Pas de poussière en balayant; ménage considérablement les tapis, nettoie aussi très bien les rideaux et tous les autres objets. Prix spécial pour deux mois.

Faites votre déjeuner à l'Electricité

Rien n'est plus commode et plus économique qu'un gril pour le pain et un filtre à café, pour faire votre déjeuner ou pour "lunsher"; toujours prêt, propre et sans chaleur.

Téléphonez, ou encore venez vous-mêmes, voir nos représentants, pour détails.

Nous vendons toujours nos lampes électriques "Mazda" au prix du gros, tel qu'annoncé. PROFITEZ-EN

La Compagnie

D'Eclairage & d'Energie électrique DU SAGUENAY

La Cie Générale du Port de Chicoutimi

Entreposeurs et courtiers maritimes
armeurs et expediteurs
ASSURANCE MARITIME

Adresse Télégraphique: "Speed" Chicoutimi
Code A.B.C. 5ème Edition

Rue Racine, Chicoutimi, Qué.
Canada.

La Compagnie de Pulpe DE CHICOUTIMI

Successeur de

LA SOCIETE DES CONSTRUCTEURS-MECANICIENS DE CHICOUTIMI

Fabricants de machines de toutes sortes, pour pulperies, scieries, fromageries beurreries, etc.

Fondeurs de cuivre et de fonte

Manufacturiers de bouilloires et engins stationnaires et mobiles, engins à gazoline, etc., machines et outils pour travailler le bois, presses à foin, pompes simples ou doubles, pompes centrifuges, escaliers en fer, clôtures en fer pour cimetières, etc.

Notre atelier de menuiserie est organisé de façon à nous permettre de fabriquer toutes sortes de patrons et d'ouvrages en bois, tels que portes, chassis, escaliers droits ou tournants, etc.

Vous ne pouvez faire mieux que nous confier la réparation de vos automobiles. Des ouvriers habiles et experts vous feront promptement des réparations permanentes et judicieuses qui vous permetteront de faire de l'automobilisme avec confort et sureté.

Venez nous voir lorsque vous aurez besoin de quelque chose dans notre ligne et nous nous efforcerons de vous être utiles.

N'achetez que des produits canadiens

En achetant au loin vous donnez votre argent à des étrangers, ce sont eux qui ont le profit sur la vente et les bienfaits de la main-d'oeuvre pendant que vos concitoyens ou vos compatriotes n'ont rien à faire.

Nos ateliers sont maintenant ouverts, sous la direction de M. L.-G. Carrier, mécanicien en chef de notre compagnie.

La fonderie est également en pleine activité.

NOUS SOLLICITONS VOTRE PATRONAGE

RUE DU HAVRE - CHICOUTIMI